

Fondation
**Jean.
Charles.
Bonenfant**



Percevoir l'invisible en politique : Visibiliser l'itinérance cachée

Alice Lecomte



Remerciements

Avant toute chose, j'aimerais prendre le temps de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à cette année et à cet essai de près ou de loin.

D'abord, un immense merci à toutes les personnes parlementaires rencontrées qui ont généreusement accepté de partager leurs perceptions du phénomène de l'itinérance cachée. Cette recherche n'aurait pas pu se concrétiser sans votre participation, vos réflexions et votre ouverture. Il en va de même pour les personnes issues du milieu communautaire qui m'ont partagé leurs connaissances et leurs temps pour mieux comprendre ce phénomène. Votre apport a été fondamental et je vous en remercie chaleureusement.

Un merci tout particulier à François Gagnon, notre superviseur d'essai, pour tes commentaires précis et pertinents qui nous ont poussés à approfondir nos réflexions et nos recherches. Tu nous as permis de nous mettre au défi et de repousser nos limites avec doigté, rigueur et bienveillance en gardant toujours ta porte ouverte pour nous. Merci également à Alexandre Laflamme, mon bibliothécaire attitré. Tu m'as habilement permis d'apprivoiser le sujet à travers les ressources partagées et je t'en suis reconnaissante. Au comité de lecture, François Gagnon, Christian Blais, Gabrielle Angers-Gosselin, Andrée-Anne Bolduc, Alexis Bédard-Fiset et Émilie Bevan, merci pour vos précieux commentaires qui m'ont permis de bonifier cet essai.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont participé à la supervision du stage au courant de l'année, soit Krystal Mc Laughlin, Gabrielle Angers-Gosselin, Noémie Laliberté, Antoine Gauthier, François Gagnon et aussi Julien Calille et Lisa Côté. Merci de nous avoir épaulés dans cette expérience unique.

À Madwa-Nika Cadet et Marie-Belle Gendron, merci de tout cœur de m'avoir accueillie dans vos équipes cette année. Je me sens fière de pouvoir dire que j'ai accompagné deux parlementaires aussi déterminées et engagées. Merci d'avoir partagé avec moi votre quotidien, vos réflexions et vos idées durant cette magnifique année.

Je souhaite également remercier les membres de ma famille et mon partenaire de vie, Tristan, de m'avoir soutenu à travers tous les apprentissages et les défis rencontrés cette année. Vous avez été des piliers inébranlables qui m'ont permis de profiter pleinement de cette expérience. Vous avez été mes ancrages et je vous en suis particulièrement reconnaissante.

Finalement, j'aimerais remercier mes collègues, et complices, stagiaires, Béatrice, Christ, Koralie et Simon, pour leur présence, leur passion, leur écoute, leur ouverture et leur énergie. Vous avez été le cœur de toute cette expérience et j'ai adoré apprendre à vos côtés. Vous avez rendu cette année exceptionnelle, j'oserais même dire incroyable, et j'ai hâte de poursuivre toutes sortes d'aventures à vos côtés.

Alice Lecomte

Stagiaire 2025-2026 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Table des matières

Remerciements.....	2
Table des matières	3
Introduction	5
Méthodologie	6
Limites de la recherche	7
Cadre conceptuel	8
Définitions	8
Profils des personnes en situation d'itinérance cachée	13
Interventions	15
Analyse	18
Définitions du phénomène.....	18
Perceptions de l'invisibilité	21
Perceptions des réponses offertes et des voies d'avenir.....	40
Conclusion.....	46
Annexes	47
Annexe I : Questionnaire	47
Annexe II : Liste des acronymes.....	48
Bibliographie	49

Introduction

« Pour être, il faut être quelque part. »

Laberge et Roy, 2001 dans MacDonald, 2024, p.71

Selon les résultats préliminaires du dénombrement de 2025, en date du 15 avril 2025, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible s'élevait à 12 077 à travers les 15 régions participantes, ce qui représente une augmentation de 1873 personnes comparativement au dénombrement de 2022 (MSSS, 2026). Cet exercice se déroulant sur une seule nuit permet d'offrir une photographie du nombre, du profil et des besoins, des personnes en situation d'itinérance visible à un moment donné (Gouvernement du Québec, 2026, p. 4). Ce dénombrement s'inscrit dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 — S'allier devant l'itinérance* qui a été renouvelé pour un an, soit jusqu'en 2027, par la ministre responsable des Services sociaux, madame Sonia Bélanger, le 12 décembre 2025 (RSIQ, 2025). Plusieurs mesures ont été mises en place par le gouvernement à travers le temps dans l'idée qu'il faut « une place pour chacun » et que l'inclusion sociale des personnes en situation de vulnérabilité repose sur toute la société (Gouvernement du Québec, 2021, p. 2). Ces mesures comprennent :

- un cadre de référence (2008) ;
- une politique nationale (2014) ;
- trois plans d'action interministériels (2010, 2015, 2021) ; et,
- une stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir (2018) (Côté et al., 2024).

Madame Christine Fréchette, première ministre du Québec, a également nommé monsieur Lionel Carmant ministre responsable des Services sociaux et de la Lutte contre l'itinérance le 21 avril 2026 (Cabinet de la première ministre, 2026). Le phénomène de l'itinérance constitue donc une préoccupation pour l'écosystème politique québécois actuel.

Le phénomène de l'itinérance comprend une grande variété de déclinaisons. L'une d'entre elles est décrite comme « l'itinérance cachée ». Celle-ci sera défini plus bas. Quoique les documents gouvernementaux soulignent l'existence de ce type d'itinérance, l'Institut national de la statistique souligne la difficulté de mesurer cette dernière en raison de « sa nature mouvante » (Bourquin & Gravel, 2025, p. 7). Elle aurait été mesurée pour la première fois au Québec grâce à « des données d'une enquête populationnelle en 2014, dans le cadre du cycle 28 de l'*Enquête sociale générale (ESG)* » (Bourquin & Gravel, 2025, p. 93). La mesure utilisée par Statistique Canada dans cette ESG se fonde sur « l'instabilité résidentielle », surtout « l'absence de domicile », à l'instar de l'approche du gouvernement du Québec (Bourquin & Gravel, 2025, p. 93). Cette approche permet « de déterminer quels sont les facteurs associés à l'itinérance cachée et aux caractéristiques distinctives de la population ayant déjà vécu une situation d'itinérance ». Toutefois, une

sous-représentation de l'itinérance cachée est possible dans ce contexte pour différents motifs¹ (Bourquin & Gravel, 2025).

Comprendre les spécificités des réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance cachée est essentiel afin de leur offrir des services adaptés répondant à leurs besoins spécifiques. Pourtant, l'itinérance cachée, à travers sa moins grande représentation statistique (Bourquin & Gravel, 2025, p. 7) et par son « mode de vie "organisé" pour éviter l'exposition dans la rue et la stigmatisation qui peut en découler » (MacDonald, 2024, p. 42), semble contribuer à son invisibilisation. Il apparaît donc pertinent de se questionner sur la définition que donnent les personnes parlementaires québécoises, qui se trouvent en situation de grande visibilité en raison de leur position politique (Mubi Brighenti, 2022), à ce phénomène. L'exposition de leurs perceptions pourrait ainsi mettre en lumière ce phénomène invisible et éviter « l'effacement de certaines voix » (MacDonald, 2024, p. 54). Ainsi, cet essai vise à répondre à la question suivante :

Comment les parlementaires perçoivent-ils le phénomène de l'itinérance cachée, ses causes, et les réponses qui lui sont offertes ?

Afin de répondre à cette question, une revue de littérature sera présentée pour contextualiser ce qu'est l'itinérance cachée et dans quel cadre s'inscrivent les perceptions des parlementaires. Puis, les entrevues réalisées auprès des parlementaires seront analysées. Trois sous-questions guideront cette analyse :

1. Quelle est la perception des parlementaires par rapport au cadre factuel de l'itinérance cachée ? Autrement dit, comment les parlementaires perçoivent-ils les profils, les causes et les conséquences du phénomène de l'itinérance cachée ainsi que les réalités des personnes le vivant ?
2. Qu'est-ce qui explique, toujours selon les parlementaires, l'invisibilité de ce phénomène ?
3. Quels sont les rôles des parlementaires dans la lutte contre le phénomène de l'itinérance cachée, selon eux ? Quelles sont les ressources offertes aux personnes en situation d'itinérance cachée ? Quelles sont les pistes de réflexion à propos des réponses offertes aux personnes en situation d'itinérance cachée pour améliorer les services leur étant offerts ?

Méthodologie

Une revue de littérature vise à cerner les connaissances présentes de l'itinérance cachée à travers les différents secteurs d'intervention et de comprendre la réponse gouvernementale à cet enjeu. Deux entretiens avec des actrices et acteurs d'organismes communautaires ont été menés afin d'initier la réflexion

¹ La méthode de collecte de données se concentre sur des personnes ayant un numéro de téléphone ou une adresse, des personnes en situation d'itinérance risquent alors de ne pas avoir été rejointes, « les personnes habitant à temps plein dans des établissements institutionnels [...] sont exclues de la population visée par l'enquête ». Les biais de mémoire et de désirabilité sociale peuvent influencer les résultats (Bourquin & Gravel, 2025).

sur les réalités associées aux organismes communautaires dans la lutte contre l'itinérance cachée. Elles ont servi à guider la recherche théorique.

Pour comprendre les perceptions des parlementaires concernant l'itinérance cachée et pouvoir les comparer à la littérature, neuf entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de parlementaires de la 43^e législature provenant de milieux urbains, semi-urbains et ruraux. Les parlementaires ayant participé provenaient des quatre principales formations politiques représentées à l'Assemblée nationale du Québec. Les personnes parlementaires ayant principalement été interrogées dans leur rôle de représentantes et représentants de la population, leurs affiliations politiques ne seront pas utilisées pour les identifier. Les questions posées étaient orientées de manière à se concentrer sur les réalités de leur circonscription. Bien qu'une attention particulière ait été prise lors de la sélection des parlementaires pour atteindre une certaine parité lors des entrevues, davantage de femmes que d'hommes se sont prêtées au jeu. L'anonymat a été garanti aux personnes rencontrées pour favoriser le partage des perceptions personnelles sincères des parlementaires. Les citations sont toutes au masculin par souci pour l'anonymat des personnes rencontrées. Les entrevues, variant entre 30 minutes et 90 minutes, se sont déroulées entre le 26 mars et le 28 avril 2026. Quatre entrevues ont eu lieu en présentiel et cinq se sont déroulées en virtuel sur l'application Teams.

Les entrevues se sont déroulées en trois temps : d'abord, une section portant sur la compréhension des réalités de l'itinérance cachée, soit la définition de l'itinérance cachée, le profil des personnes la vivant, et les causes et les conséquences de ce phénomène pour les personnes vivant cette réalité, selon les parlementaires. Dans un deuxième temps, les personnes parlementaires étaient invitées à partager leur perception des réponses offertes à cet enjeu, notamment dans leur circonscription de manière générale, et à comparer ces ressources offertes à celles des autres régions du Québec. Finalement, la question de l'avenir des réponses offertes à ce phénomène était abordée, les parlementaires partageaient alors quelques pistes de réflexion pour l'amélioration des réponses offertes au phénomène de l'itinérance cachée. Tout au long de l'entrevue, les personnes parlementaires étaient également invitées à faire la nuance entre l'itinérance cachée et l'itinérance visible pour bien comprendre en quoi leurs réponses auraient différé si l'entrevue avait porté sur cet enjeu spécifique. Une question portait également sur l'influence des médias dans la lutte contre l'itinérance cachée (Annexe I).

Il importe de souligner que cette recherche se veut exploratoire et ne prétend en aucun cas à effectuer une généralisation des perceptions des parlementaires sur l'itinérance cachée. Cet essai ouvre la porte sur certaines perceptions des parlementaires à travers l'analyse qualitative des entrevues menées.

Limites de la recherche

Cette recherche exploratoire comporte plusieurs lacunes. D'abord, seuls neuf parlementaires ont participé à cette étude. Cet échantillon étant faible, les résultats ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des parlementaires. Une entrevue n'a pas pu être enregistrée en raison de difficultés techniques : aucune citation directe n'a donc pu être utilisée, mais des propos indirects ont pu être retenus. La perception des parlementaires a été analysée afin de mettre en perspective la vision du monde politique, intrinsèquement visible, avec les réalités de l'invisible de l'itinérance cachée. Cette recherche reconnaît toutefois l'agentivité des personnes vivant des situations d'itinérance cachée et des personnes intervenantes auprès de celles-ci.

Cadre conceptuel

Le phénomène de l'itinérance cachée demeure encore assez méconnu aujourd'hui. Il existe une différence importante entre le phénomène de l'itinérance et celui de l'itinérance cachée : son invisibilité. Les définitions de ces deux phénomènes seront donc d'abord présentées. Puis, l'invisibilité du phénomène de l'itinérance cachée sera décrite à travers les profils, les causes et les conséquences de ce type de situation. Finalement, les réponses généralement offertes à ce phénomène seront exposées.

Définitions

L'itinérance cachée ne possède pas de définition universellement reconnue. Son caractère mouvant et invisible rend son identification difficile. Le phénomène de l'itinérance cachée s'inscrit, d'abord, dans les discussions portant sur la définition de « l'itinérance » dans son sens large, puis dans les discussions sur son caractère « caché ». Le terme « itinérance » peut être considéré comme « un terme parapluie » (Sousa-Caron, 2025) avec de multiples définitions (Gélineau et al., 2007, p. 126), ce qui contribue à la difficulté de cerner les réalités associées à ce phénomène précis. Il importe donc de comprendre ces deux termes, dans toutes leurs nuances, pour étudier les discours des parlementaires et comprendre leurs perceptions. Les définitions qu'ils perçoivent pourront témoigner des dimensions du phénomène qu'ils considèrent comme prioritaires.

Définitions de l'itinérance

D'abord, le gouvernement du Québec, dans la *Politique de lutte contre l'itinérance*, définit le phénomène de l'itinérance comme suit :

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes » (MSSS, 2014, p. 29).

Les discussions portant sur le phénomène de l'itinérance mettent en évidence le besoin de définitions opérationnelles et de définitions larges et inclusives pour couvrir la plus grande variété de réalités possibles (MSSS, 2014, p. 28). La définition du gouvernement du Québec vise justement à allier les besoins de précision et d'ouverture.

D'un autre côté, certains auteurs et autrices définissent l'itinérance plutôt comme un continuum. Ce continuum pourrait passer « de la personne sans-abri à la personne en instabilité résidentielle », ou encore, « de la personne qui vit dans la rue à la personne qui vit dans un logement inadéquat ou précaire » (Gaucher et al., 2020, p. 19). Elle regrouperait ainsi une variété plus ou moins large d'expériences.

L'itinérance peut également être perçue comme :

« [un] procédé par lequel on désigne collectivement une déviance par rapport à la norme sociale dominante. Des individus sont marginalisés à la suite d'une interaction, d'un "processus" de stigmatisation et de mise à l'écart. Aller au cœur de ce processus revient à appréhender, dans le même temps, la construction collective du problème et les pratiques individuelles : la manière dont la société, les autres et l'individu réagissent à une dynamique d'exclusion sociale. Parler de "situation" d'itinérance, c'est d'ailleurs rendre compte de processus, de dynamiques et donc, rendre compte du rôle des institutions dans ce phénomène » (MacDonald, 2024, p. 31).

Les définitions varient donc en fonction de ce qu'elles décrivent comme étant **la nature de ce phénomène**.

Elles peuvent également se distinguer en fonction de **ce qu'elles considèrent central au phénomène**. La définition du gouvernement provincial, par exemple, centre les droits de la personne dans le phénomène de l'itinérance « en considérant cette situation d'abord et avant tout comme une atteinte aux droits fondamentaux en termes de sécurité, de dignité, d'intégrité d'égalité, ainsi qu'une atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels » (Bellot & Rivard, 2017, p. 97). Le terme « itinérance » pourrait aussi mettre l'accent sur les déplacements et la mobilité des personnes dans cette situation, ou encore, sur l'absence de lieu adéquat pour former « une identification affective » ou pour se « protéger » (Tremblay, 2025, p. 47). La compréhension du cœur de ce phénomène étend donc les possibilités de définitions.

Le phénomène de l'itinérance peut également être défini en fonction de **sa temporalité**. Autrement dit, certaines catégories d'itinérance sont associées à la durée ou à la fréquence des épisodes d'itinérance des personnes la vivant (Bocabeille, 2024). Ces catégories sont les suivantes :

1. L'itinérance situationnelle implique une première période d'itinérance, mais un retour en logement ;
2. L'itinérance cyclique implique un mouvement de va-et-vient entre des périodes d'itinérance et des périodes de non-itinérance ; et,
3. L'itinérance appelée « chronique » implique une réalité d'itinérance vécue sur une plus longue période (MSSS, 2014, p. 30-31).

La temporalité de l'itinérance peut donc aussi servir d'outil pour tenter de mieux comprendre ce phénomène et cibler les réponses à offrir aux personnes vivant cette situation.

La temporalité de l'itinérance peut également se comprendre dans le cadre de sa mobilité à longs et courts termes (Tremblay, 2025, p. 56). Dans la mobilité à long terme, les déplacements des personnes en situation d'itinérance pourraient varier, notamment, en fonction des saisons. Dans la mobilité à court terme, les déplacements varient selon les besoins journaliers et des ressources disponibles. Au quotidien, par exemple, la mobilité pourrait être influencée par le besoin de trouver un lieu où dormir pour la nuit (Tremblay, 2025, p. 56). Le temps et la mobilité constituent donc des éléments importants du phénomène de l'itinérance.

Ces différentes conceptions de l'itinérance constituent des repères fonctionnels pour analyser les perceptions exprimées lors des entrevues semi-dirigées. Dans le cadre de cet essai, la définition correspondant au continuum le plus large est privilégiée. Elle permet de couvrir une diversité de situations résidentielles et de parcours de vie, en laissant place aux différentes définitions perçues lors des entrevues.

Les définitions associées à la temporalité du phénomène de l'itinérance seront également mobilisées afin d'éclairer certaines nuances présentes dans les discours recueillis.

Définition de l'itinérance cachée

Le phénomène de l'itinérance cachée, sous-catégorie de l'itinérance plus générale, comporte ainsi aussi plusieurs définitions. Comme l'itinérance visible, l'itinérance cachée se caractérise par « un mode de vie axé sur la survie » (MacDonald, 2024, p. 52). Ce qui la distingue de l'itinérance visible et du risque d'itinérance, c'est plutôt son aspect « cachée », soit « l'organisation du mode de vie précaire [des personnes la vivant] afin d'éviter la visibilité de la situation dans l'espace public » (MacDonald, 2024, p. 41). Il est alors possible de percevoir l'itinérance cachée comme un phénomène dans lequel « l'idée de se rendre invisible [existe] afin d'éviter différentes formes de violences matérielles ou symboliques » (MacDonald, 2024, p. 42). De grands enjeux liés à l'itinérance cachée découlent d'ailleurs de son invisibilité. Elle rend le contact avec les personnes qui la vivent difficile et complexifie leur identification, celle de leurs besoins et celle des services à leur offrir (MacDonald, 2024, p. 48).

La littérature propose diverses hypothèses expliquant cette organisation pour demeurer invisibles. D'abord, des personnes en situation d'itinérance cachée, notamment des femmes, pourraient chercher à ne pas être victimisées ou revictimisées, à s'assurer de conserver la garde de leurs enfants ou à éviter le jugement des autres (Bellot & Rivard, 2017, p. 101). D'autres hypothèses soulignent le désir de préserver des liens sociaux ou, de manière plus générale, d'éviter la stigmatisation sociale, la désaffiliation sociale et les contraintes physiques et sociales associées à l'itinérance visible (MacDonald, 2024, p. 44, 54).

Ainsi, « l'invisibilité » apparaît non seulement comme une caractéristique du phénomène, mais aussi comme une stratégie d'adaptation à diverses vulnérabilités d'ordre relationnel ou social.

Les personnes en situation d'itinérance cachée peuvent également ne pas avoir conscience qu'elles vivent une telle situation. Ne s'associant pas à l'itinérance dite « chronique », une personne vivant une période d'itinérance cachée dans une « condition situationnelle imposée par des choix contraints (ou l'absence d'autres choix) » pourrait ne pas se percevoir comme vivant une situation d'itinérance (MacDonald, 2024, p. 47). Les risques physiques et sociaux associés à l'itinérance visible et la difficulté à identifier la situation d'itinérance cachée même pour les personnes la vivant éclairent quelque peu ce phénomène.

Le phénomène de l'itinérance cachée peut, d'ailleurs, lui aussi, être perçu comme un continuum incluant l'aspect de l'invisibilité. Dans une définition plus vaste, elle pourrait inclure le fait de simplement dormir hors de vu de l'espace public soit, entre autres, dans des logements insalubres ou dangereux. Du côté spécifique du continuum, la définition pourrait inclure le fait de dormir dans un lieu qui n'a pas comme objectif l'habitation humaine comme dans une voiture. Les définitions refléteraient alors différentes stratégies d'adaptation au phénomène de l'itinérance cachée (MacDonald, 2024, p. 42, 51, 90).

De manière similaire au phénomène de l'itinérance visible, le phénomène de l'itinérance cachée pourrait donc se définir par l'absence d'un « chez-soi » ou « [d']un espace privé qui procure un sentiment de bien-être et de fierté » (MacDonald, 2024, p. 63). Selon certains documents, la sécurité ontologique pourrait alors constituer l'élément de base de l'itinérance cachée (MacDonald, 2024, p. 62). D'autres pourraient considérer

les droits de la personne comme point central de la définition afin d'assurer, entre autres, « une meilleure reconnaissance de l'itinérance au féminin » (Bellot & Rivard, 2017, p. 112).

Sécurité ontologique : Comme proposé dans le livre *L'itinérance au Québec : Réalités, ruptures et citoyenneté* qui réfère à la définition de Giddens (1991, p.98), « la sécurité ontologique désigne la continuité identitaire, elle-même liée au sentiment de fiabilité que procure un environnement social et matériel stable » (MacDonald, 2024, p. 62). « [E]n situation d'itinérance, l'insécurité ontologique représente le sentiment développé face aux conditions plus ou moins difficiles et tenaces entourant la recherche d'un logement stable, sûr, permanent et adéquat » (MacDonald, 2024, p. 62).

À nouveau, une conception large de l'itinérance cachée est retenue afin de permettre l'analyse des différentes définitions exprimées par les parlementaires lors des entrevues. Donc, toute situation caractérisée par l'absence d'un lieu d'habitation stable ou sécuritaire et par une volonté ou une nécessité de demeurer hors de vue de l'espace public peut être considérée comme incluse dans le phénomène de l'itinérance cachée.

Mécanisme d'invisibilisation

Les personnes en situation d'itinérance cachée peuvent ainsi adopter plusieurs stratégies afin d'éviter de se retrouver en situation d'itinérance visible. Parmi celles-ci se trouvent :

1. Vivre dans des milieux surpeuplés, impropres à l'habitation ou non sécuritaires. Cette stratégie peut impliquer de vivre dans des situations de violences conjugales, des rapports de domination relationnelle ou d'exploitation ;
2. Recourir à son réseau social pour faire du *couchsurfing* ou pour *squatter*. Cette stratégie cause des risques pour le maintien du tissu informel et peut provoquer des dynamiques d'échange de services, notamment sexuels ou domestiques, en particulier chez les femmes (MacDonald, 2024, p. 44-46).

Ces stratégies semblent varier en fonction de la région dans laquelle se trouvent les personnes vivant en situation d'itinérance cachée, mais ces variations demeurent peu connues (MacDonald, 2024, p. 82). Les zones périurbaines, par exemple, peuvent être associées à des lieux de transition. Le logement y semblerait plus abordable, mais les ressources y sont plus limitées qu'en ville. La ville peut constituer un lieu riche en ressources et favorisant l'anonymat, mais elle peut aussi constituer un lieu d'exclusion sociale dans lequel « on refuse "le droit à la ville" » aux personnes en situation d'itinérance. « La judiciarisation de leur présence dans les espaces publics » concrétiserait, notamment, cette exclusion (MacDonald, 2024, p. 83).

En zone rurale, puisque l'itinérance est généralement invisible, lorsqu'elle devient minimalement visible, elle peut paraître plus visible que ce qu'elle est réellement. Cette visibilisation accrue peut favoriser la considération des personnes qui la vivent comme étant « problématique » (MacDonald, 2024, p. 91). Cet enjeu d'invisibilité dans les zones rurales et périurbaines et de visibilité accrue en zones urbaines sous-tend également que les services sont concentrés dans les zones urbaines. Les déplacements des personnes en

situation d'itinérance vers les zones urbaines sont alors favorisés, ce qui invisibilise davantage le phénomène en zones périurbaines et rurales (MacDonald, 2024, p. 94). Un cycle d'invisibilisation pourrait alors émerger. L'invisibilité du phénomène de l'itinérance en zone moins densément peuplée pourrait s'expliquer par « la rareté des ressources, des refuges et des programmes sociaux » et par « l'adhésion aux stéréotypes urbains véhiculés par les médias et projetant une image de l'itinérance qui ne s'exprime pas comme telle dans les régions urbaines de faible densité démographique » (Gaucher et al., 2020, p. 93).

D'autre part, au-delà des stratégies individuelles d'invisibilisation, la visibilité constitue aussi un élément social et politique impactant la reconnaissance des gens en situation d'itinérance cachée. La visibilité comme « champ symbolique » s'inscrit à la jonction entre « l'esthétique et le politique » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 534). Elle représente les positions de pouvoir dans la société. Différents types de visibilité peuvent être identifiés, notamment :

1. La « visibilité-reconnaissance », au niveau de la « reconnaissance sociale » ;
2. La « visibilité médiatique », au sens de « l'accès aux lieux et aux rapports de pouvoirs » ; et,
3. La « visibilité-surveillance », qui peut être utilisée pour repérer, contrôler et exclure certains individus (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 535).

« Être visible signifie parfois être au cœur de l'appareil répressif étatique et est synonyme d'exclusion » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 536). L'invisibilité de certaines personnes en situation d'itinérance, par exemple en situation d'itinérance cachée, pourrait donc entraver leur identification et leur reconnaissance d'un point de vue symbolique (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 558). La visibilité, comme source de reconnaissance sociale, pourrait aussi impliquer la capacité d'une personne à être reconnue comme « sujet de droit ». Inversement, une invisibilité pourrait avoir « un impact sur l'aptitude à faire valoir ses droits et sur l'accès à la justice » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 535).

Au niveau du phénomène de l'itinérance visible, l'occupation de la sphère de la visibilité peut normaliser ce phénomène et favoriser une distanciation du public face à la situation vécue, en d'autres termes, une banalisation de la souffrance humaine. Cette normalisation du phénomène de l'itinérance visible aux yeux du public peut également mener à la diffusion de certains stéréotypes, dont l'idée du « pas dans ma cour » (« not in my yard ») (M.-E. Sylvestre et al., 2011). Des enjeux de cohabitation peuvent alors émerger (Tremblay, 2025, p. 57). Cette situation peut, cependant, constituer une opportunité d'aborder le phénomène de la pauvreté et d'ouvrir un dialogue sur les solutions potentielles à apporter (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 559).

D'ailleurs, le phénomène de l'itinérance est médiatisé de manière croissante dans les médias francophones. Cette médiatisation met principalement de l'avant :

« la place accordée aux aspects dérangeants de l'itinérance dans l'espace public [ce qui] accentue les représentations du risque associées à ce phénomène, son stéréotypage ainsi que sa sensationnalisation, sa banalisation et la chosification des personnes premières concernées. Ce cadrage médiatique donne lieu à un processus d'altérisation des personnes en situation d'itinérance. Cette distanciation symbolique comporte le risque d'accentuer la marginalisation, l'exclusion et la répression des personnes premières concernées » (Sousa-Caron, 2025, p. ii).

La mise de l'avant de la « dérangérisité », soit la présence de ce qui « dérange » en opposition avec la « dangerosité », soit ce qui est « dangereux », des personnes en situation d'itinérance favorise le désir de mettre en place des mesures de « nettoyage social » qui s'expriment par « la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance (Bellot et Sylvestre, 2017) et les réponses visant la régulation de l'occupation des espaces publics "accentuent la spirale de leur marginalisation" (Fontaine et coll., 2019, p.12) » (Sousa-Caron, 2025, p. 7). Au niveau plus spécifique de l'itinérance cachée, il est souligné que le terme « itinérance » est généralement utilisé comme un terme parapluie dans les médias francophones favorisant, lui aussi, l'homogénéisation des réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance (Sousa-Caron, 2025, p. 14).

Profils des personnes en situation d'itinérance cachée

Prendre en considération l'itinérance cachée permet de rendre compte de la réalité d'une pluralité de profils de personnes vivant des situations d'itinérance. Ces profils sont parfois occultés, notamment, par l'homogénéisation susmentionnée (Sousa-Caron, 2025). L'utilisation « des hommes comme référents de base pour étudier le phénomène de l'itinérance », par exemple, peut contribuer à l'invisibilisation d'autres profils, y compris les particularités vécues par d'autres hommes (Bellot & Rivard, 2017 ; Côté et al., 2024). Aborder la diversité des profils des personnes vivant des situations d'itinérance cachée permet ainsi d'éviter « l'effacement de leur voix » et d'assurer une réponse à leurs besoins multiples (MacDonald, 2024, p. 54).

Peu de données ont été récoltées et partagées au sujet de ce phénomène (MacDonald, 2024, p. 42). Les données recueillies sont également difficiles à mettre en comparaison les unes avec les autres, étant donné le continuum des définitions de ce phénomène. Le recensement canadien 2026 inclut deux questions portant sur l'identification et la reconnaissance de l'itinérance cachée. Ces deux questions demandent si les personnes répondantes ont, au cours de la dernière année, « vécu dans un refuge, dans la rue ou dans un parc, dans un abri de fortune, dans un véhicule ou dans un bâtiment abandonné » et si elles ont « vécu temporairement avec des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elle[s] n'avai[ent] pas d'autre endroit où habiter » (Labbé, 2025). Ces deux questions pourraient contribuer à éclairer les réalités associées au phénomène de l'itinérance cachée au Canada.

Le phénomène de l'itinérance affecte de plus en plus certains profils de personnes, soit « les personnes de la diversité sexuelle, les personnes autochtones, les jeunes, les personnes appartenant à des minorités visibles ainsi que les personnes issues de l'immigration » (Sousa-Caron, 2025, p. 6). Des personnes âgées ou encore des familles peuvent également se retrouver en situation d'itinérance (MSSS, 2014, p. 15). Certaines cassures dans des parcours de vie, comme la pauvreté, ou des processus de désaffiliation, comme la discrimination, peuvent mener des personnes à vivre des situations d'itinérance (Sousa-Caron, 2025, p. 6). La complexité des profils des personnes en situation d'itinérance, comme en situation d'itinérance cachée, demeure importante (M.-È. Sylvestre et al., 2012, p. 306).

Un des profils semblant émerger de la littérature concernant les personnes en situation d'itinérance cachée est celui des femmes (Bellot & Rivard, 2017 ; Gélinau & Brisseau, 2008 ; MacDonald, 2024 ; Sikich, 2008). En effet, les femmes représenteraient, selon les estimations, environ 25 % à 40 % des personnes en situation

d'itinérance au Québec (Rivard & Greissler, 2025, p. 20). Elles seraient plus promptes à vivre de l'itinérance cachée que de l'itinérance visible. Comme mentionné précédemment, elles auraient tendance à invisibiliser leur situation, pour des raisons de sécurité, de liens sociaux et de stigmatisation, mais également « comme résultat de mécanismes individuels et collectifs de domination, de discrimination et d'oppression » à l'égard des femmes (Rivard & Greissler, 2025, p. 21). Il est d'ailleurs proposé dans le livre *Penser l'itinérance au féminin* de réfléchir à l'itinérance chez les femmes comme une « atteinte aux droits fondamentaux en termes de sécurité, de dignité et d'égalité » (Rivard & Greissler, 2025, p. 21). Les femmes, comme les jeunes, qui vivent en situation d'itinérance cachée, en naviguant dans leur réseau, risquent d'épuiser ce dernier et de se retrouver confrontées à « une fin abrupte de leur stratégie d'hébergement » (MSSS, 2022, p. 48).

Bref, il n'y a pas de profil spécifique associé au phénomène de l'itinérance, mais certaines caractéristiques de vulnérabilité ou de marginalisation peuvent favoriser l'entrée dans le phénomène de l'itinérance cachée. Plusieurs éléments ou événements pourraient donc mener n'importe qui à une situation d'itinérance qui peut s'exprimer sous forme d'itinérance cachée.

Causes

Selon la littérature, diverses causes pourraient mener à l'itinérance cachée : la précarité financière et alimentaire, l'insécurité ou l'insalubrité domiciliaire, les barrières d'accès au logement adéquat et abordable, les obstacles à l'accès aux services, les problèmes de santé mentale et de dépendance, la violence conjugale, la judiciarisation, les traumatismes, l'isolement social, l'incapacité à s'adapter en raison de diverses vulnérabilités personnelles à un bouleversement (MacDonald, 2024, p. 39). Ces causes, qui interagissent souvent entre elles, peuvent être regroupées sous trois grandes catégories : les causes structurelles, institutionnelles et individuelles (Bocabeille, 2024, p. 20-21).

Type de cause	Caractéristiques	Exemples
Causes structurelles	L'ensemble des aspects favorisant la précarité et la vulnérabilité des personnes en lien avec le contexte socio-économique (Bocabeille, 2024, p. 20)	« Restrictions gouvernementales en matière de politique de logement ; difficultés d'accès à l'emploi (marché de plus en plus concurrentiel et emplois alimentaires précaires) ; réformes budgétaires étatiques limitant le champ de protection sociale » (Bocabeille, 2024, p. 20-21).
Causes institutionnelles	Les enjeux liés aux failles du système d'assistance	« Problème d'accès aux services ; conditions d'accueil mauvaises et discriminatoires ; services en itinérance trop fragmentés ; sorties précipitées d'institutions ; manque de coordination avec les ressources externes ; méconnaissance du phénomène de l'itinérance permettant difficilement aux services institutionnels d'anticiper les enjeux de domiciliation et de planifier adéquatement les orientations des personnes vers les ressources adaptées » (Bocabeille, 2024, p. 21).

Type de cause	Caractéristiques	Exemples
Causes personnelles	Les situations provenant de la vie privée des personnes en situation d'itinérance	« Problèmes de santé mentale et physiologique ; dépendance aux psychotropes ; manque de réseau relationnel ; carences affectives » (Bocabeille, 2024, p. 21).

Expérience d'une « vie moindre »

Les personnes en situation d'itinérance, incluant celles en situation d'itinérance cachée, sont donc confrontées à des problématiques multifactorielles et intersectorielles. Elles s'insèrent dans « des trajectoires similaires d'amoindrissement ou de dégradation globale des conditions de vie » (Namian, 2014, p. 38). Il est possible de comprendre cette réalité comme l'expérience d'une « vie moindre » : « [u]n régime d'action dont les contraintes multiples à l'œuvre (physiques, sociales, symboliques, économiques, culturelles, etc.) réduisent au moindre les possibilités effectives d'un individu d'atteindre une "vie pleine", soit de pouvoir exercer pleinement son autonomie et de se réaliser en tant qu'individu » (Namian, 2014, p. 38).

Cette expérience du phénomène de l'itinérance s'inscrit ainsi dans un monde « entre-deux » dans lequel la personne ne se retrouve pas entièrement dans les normes sociales, mais ne se situe pas dans un vide social total (Namian, 2014, p. 38). Elles se retrouveraient, d'un côté, à l'extérieur du contexte social à travers les processus d'exclusion et de désaffiliation. De l'autre, elles seraient à l'intérieur de celui-ci à travers le partage « [de] normes, [de] désirs, [d']injonctions et [de] certaines façons d'être qui sont celles de la société dominante » (Tremblay, 2025, p. 44). Ces facteurs doivent donc être compris en harmonie avec l'univers social dans lequel la situation d'itinérance émerge. Ainsi, « l'absence de "chez soi" renvoie au fait de vivre dans des lieux où il est impossible de se poser, de se reposer et de se déposer, et même de se rebâtir, de se reconstituer, de se projeter dans l'avenir. La précarité domiciliaire peut engendrer une certaine invisibilité aux yeux des autres et de la société, car "pour être, il faut être quelque part" » (MacDonald, 2024, p. 71).

Le phénomène de l'itinérance peut donc se comprendre comme étant construit dans un contexte social plus large et n'émergeant pas uniquement des caractéristiques individuelles des personnes vivant ce phénomène (Tremblay, 2025, p. 44). Les personnes en situation d'itinérance cachée doivent alors parfois choisir entre vivre en situation d'itinérance visible et être confrontées aux réalités et aux risques y étant associés ou vivre en situation d'itinérance cachée et, dans certaines circonstances, ne pas avoir accès aux ressources disponibles ou demeurer dans des situations de vulnérabilité pour conserver un toit.

Interventions

Niveau provincial

Tous les paliers gouvernementaux sont impliqués dans la lutte contre l'itinérance au sens large (Neff et al., 2025, p. 13). Le palier provincial est reconnu comme celui ayant « le plus de leviers, autant au niveau des moyens que de l'intervention directe, pour agir en matière d'itinérance » (Gougeon et al., 2023, p. 62). Au

niveau provincial, la politique nationale de lutte contre l'itinérance et les différents plans d'action y étant associés reconnaissent l'importance d'une approche multisectorielle et multifactorielle. La politique adoptée en 2014 témoigne d'ailleurs de cinq grandes priorités :

1. Le logement ;
2. Les services sociaux et la santé ;
3. Le revenu ;
4. L'éducation et l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle ; et,
5. La cohabitation sociale et les questions liées à la judiciarisation (MSSS, 2014, p. 35-49).

Cette politique adopte également de grands principes selon lesquels elle souhaite reconnaître la diversité des profils, l'agentivité et la citoyenneté au sens large des personnes vivant cette situation. Elle vise à mobiliser les différentes collectivités pour adopter « une approche d'accompagnement et de soutien » dans la lutte contre l'itinérance (MSSS, 2014, p. 32). Elle cherche aussi à « assurer un leadership interministériel et une concertation intersectorielle » (MSSS, 2014, p. 32).

Responsabilisation individuelle

En contrepartie, « [la] vision néolibérale des services publics » fait valoir l'importance de la responsabilisation individuelle au sein des services publics (Rivest, 2025, p. 21). Il demeure important de garder en tête les difficultés « de trouver des conditions capacitanes lorsqu'on est à la marge, c'est-à-dire sans capital social, culturel, symbolique et économique » (Wacquant, 2010 dans Tremblay, 2025, p. 54). Cette idée de responsabilisation individuelle, soit l'autonomisation des individus, pourrait donc tendre à invisibiliser l'impact des enjeux structurels au profit des enjeux individuels pour les personnes en situation d'itinérance (MacDonald, 2024, p. 158).

Recours et non-recours aux ressources

D'autre part, les ressources et les services mis à la disposition des personnes en situation d'itinérance peuvent être analysés sous l'angle du recours et du non-recours comme un « rapport social », selon Warin (2010) (MacDonald, 2024, p. 138). Dans son approche, le non-recours réfère « à toute personne qui — en tout état de cause — ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » (Warin, 2010, p.3 dans MacDonald, 2024, p.138) et constitue un enjeu non seulement gestionnaire et organisationnel, mais également politique (MacDonald, 2024, p. 138). Quatre formes de non-recours peuvent s'entremêler à travers le temps et être identifiées selon cette approche (Warin, 2017, p. 39) :

Formes de non-recours	Descriptions
Non-connaissance	Les services ne sont pas connus par la population visée
Non-proposition	Les services existent, mais ne sont pas proposés à la population visée

Formes de non-recours	Descriptions
Non-demande	« Quand l'offre est connue, mais pas demandée, abandonnée, ou bien un droit est ouvert, mais la prestation non utilisée, un service est accessible, mais non sollicité » (Warin, 2017)
Non-réception	Les services existent et sont connus, mais ne sont pas obtenus ou utilisés par la population visée

Ces non-recours risquent, dans certaines mesures, de contribuer à la désaffiliation sociale des personnes en situation d'itinérance (MacDonald, 2024, p. 140). L'absence de ressources pour des profils particuliers de personnes peut ainsi donner l'impression à ces dernières de ne pas être prises en considération par le système. Ce manque de représentation peut dériver vers une perte de confiance envers celui-ci (MacDonald, 2024, p. 140). La priorisation selon une notion d'urgence, par exemple, pourrait encourager cette dynamique pour les personnes en situation d'itinérance qui ne se qualifient pas comme ayant des besoins « urgents » (MacDonald, 2024, p. 140).

La non-demande et la non-proposition peuvent émerger de l'inadaptation de certains services pour les personnes en situation d'itinérance au sens large. L'inadaptation des ressources aux réalités des personnes en situation d'itinérance appartenant à des communautés autochtones (MacDonald, 2024, p. 86) pourrait constituer un exemple de non-proposition. Les règles encadrant certaines ressources, les lacunes en matière d'intimité (Tremblay, 2025, p. 52), les délais d'attente et la charge administrative pourraient aussi constituer des éléments répulsifs à la demande de services (MacDonald, 2024, p. 143-146). L'exclusion des ressources, de mauvaises expériences avec celles-ci, que ce soit au niveau de l'exclusion sociale ou de la dépersonnalisation de l'aide, peuvent également limiter la demande (MacDonald, 2024, p. 150). La fragmentation des services avec la spécialisation des ressources et le manque de suivis, dans certaines circonstances, peuvent favoriser l'émergence du phénomène de la « porte tournante », soit « un processus cyclique où une personne ayant reçu des soins dans un service s'y représente après un court délai afin d'y consulter de nouveau » (MacDonald, 2024, p. 158).

Bref, le concept d'itinérance cachée, dans toutes ses nuances et ses particularités, s'inscrit dans le contexte plus large de l'itinérance avec la spécificité de son invisibilité. Cette invisibilité tend à rendre l'identification des personnes vivant en situation d'itinérance cachée, et, par le fait même, l'offre de services leur étant dirigée, difficile à cerner. La médiatisation de l'itinérance, avec son utilisation du terme « itinérance » au sens général, tend aussi à homogénéiser l'image véhiculée des personnes vivant ce phénomène. Les parlementaires, dans leur rôle de représentation de la population, possèdent des perspectives variées de l'itinérance cachée s'inscrivant dans les tendances liées à la littérature présentée.

Analyse

Les résultats et l'analyse des entrevues seront présentés d'abord, avec une première section portant sur les définitions du phénomène par les parlementaires. Ensuite, leur perception de l'invisibilité du phénomène et de la méconnaissance de celui-ci sera exposée. Puis, leurs perceptions des réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance cachée sont mises en lumière. Finalement, les voies d'avenir suggérées par les parlementaires seront explorées.

Définitions du phénomène

Les parlementaires ont présenté des définitions variées en fonction des trois orientations présentées dans le cadre conceptuel, soit la nature du phénomène, ce qui est central à celui-ci et sa temporalité.

Au niveau de la **nature du phénomène**, les définitions des parlementaires de l'itinérance cachée varient dans une certaine mesure. Ils semblent converger principalement vers l'idée que ce phénomène est constitué d'une situation dans laquelle une personne ne possède pas un lieu de résidence « bien à elle ». Six des personnes parlementaires rencontrées ont identifié des types de lieux dans lesquels les personnes en situation d'itinérance cachée dormaient pour définir le phénomène. Elles ont identifié le fait de dormir, par exemple, chez des amis, des membres de la famille ou dans leur voiture comme des indicateurs du phénomène de l'itinérance cachée. Une des personnes rencontrées associait toutefois davantage le fait de dormir dans sa voiture au phénomène de l'itinérance visible. Ces définitions, plutôt opérationnelles, ont servi à établir les bases des discussions ayant suivi. Elles étaient parfois complétées par d'autres éléments comme suit.

Trois parlementaires ont également soulevé la notion de choix dans leur définition du phénomène de l'itinérance cachée, mais tous de manière différente. Une personne parlementaire a soutenu l'idée que vivre en situation d'itinérance cachée n'est pas un choix individuel, mais bien un choix collectif. Les deux autres personnes parlementaires ont souligné, sans le systématiser, que certaines personnes pouvaient choisir de vivre en situation d'itinérance comme un mode de vie. L'une de ces personnes parlementaires a toutefois rappelé que, généralement, ce n'était pas un choix à proprement parler.

Ces notions de choix pourraient refléter une compréhension de la responsabilité du phénomène de l'itinérance. En mentionnant l'idée de « choix collectif » ou de choix individuel directement, ou à travers les causes identifiées menant au phénomène d'itinérance cachée, les personnes parlementaires rencontrées semblent associer le phénomène soit à la responsabilité individuelle de la personne vivant la situation, soit à la responsabilité collective, soit à ces deux éléments de manière plus nuancée. L'intégration de cette notion de choix pourrait ainsi refléter un continuum de représentations passant d'une perception de « l'itinérance choisie » à « l'itinérance subie » (M.-È. Sylvestre et al., 2012, p. 304).

Parlementaire : « Il ne faut pas oublier qu'il y a des humains derrière, puis que l'itinérance, c'est un choix, mais ce n'est pas un choix individuel, c'est un choix collectif. C'est un choix de ne pas agir sur les causes, sur la sortie qui fait qu'on a autant d'itinérance aujourd'hui. Ce n'est pas un choix individuel. Ça, c'est des mythes, c'est des préjugés. Un choix collectif, certainement. Si on a autant d'itinérance aujourd'hui, c'est parce qu'on a choisi de ne pas travailler sur cet enjeu-là et surtout de ne pas le faire de la bonne façon. »

En ce qui a trait aux **éléments centraux du phénomène**, le logement est ressorti de manière importante dans la définition de huit des parlementaires lors des entrevues. Dans ce même ordre d'idée, la grande mobilité et les déplacements associés au phénomène de l'itinérance ont été soulevés par trois parlementaires. La centralité du logement et de la mobilité dans les définitions de ces parlementaires résonne notamment avec les définitions issues de la littérature faisant appel au « défaut de domiciliation » (Bocabeille, 2024, p. 22). Cette définition du domicile pourrait s'associer « à une normativité qui s'enracine dans la culture du domicile (Djaoui, 2011) » (Margier et al., 2014, p. 23). Une personne parlementaire a souligné, en plus, la centralité du « droit d'avoir un toit » et de la « dignité humaine ». Cette personne semble alors centrer les droits dans sa vision du phénomène de l'itinérance cachée. Ces manières de percevoir le phénomène de l'itinérance cachée semblent faire écho à deux approches utilisées pour l'élaboration de politiques sociales en matière d'itinérance au Québec, soit le « modèle centré sur les besoins » et le « modèle centré sur les droits » (Côté, 2013, p. 157).

Du côté de la **temporalité du phénomène**, quatre parlementaires ont mis de l'avant la relation entre les phénomènes de l'itinérance cachée et de l'itinérance visible à travers leur temporalité respective. Deux d'entre elles ont présenté le phénomène de l'itinérance cachée comme une première étape vers une situation d'itinérance visible. Tandis qu'une autre personne parlementaire l'a exposé comme une solution à l'itinérance visible. La quatrième personne parlementaire a proposé que le phénomène de l'itinérance visible était davantage associé à une situation permanente, tandis que le phénomène de l'itinérance cachée était plus temporaire. Cette dernière vision semble associer le phénomène de l'itinérance visible à celui de l'itinérance dite « chronique ».

Les perceptions associant le phénomène de l'itinérance cachée au commencement d'une situation d'itinérance visible pourraient refléter l'idée que le phénomène de l'itinérance est perçu comme un « processus de désaffiliation sociale et de rupture sociale », de manière similaire à la définition offerte dans la Politique nationale (MSSS, 2014, p. 29). La perception de l'itinérance comme un cycle ou un continuum émerge de ces descriptions. Il apparaît ainsi possible de vivre des épisodes d'itinérance associés à plus d'une seule catégorie d'itinérance. Autrement dit, une personne pourrait vivre une situation d'itinérance cachée, puis une situation d'itinérance visible, ou encore, se situer dans un entre-deux. Ces perceptions de la temporalité du phénomène de l'itinérance cachée mettent en perspective le fait que « ce phénomène se construit comme un processus de fragilisation en constante mouvance » (MacDonald, 2024, p. 55).

Parlementaire : « Bien, j'ai l'impression que, c'est le début de l'itinérance cachée, c'est un début de parcours en itinérance. C'est comme une première étape là, tu sais. Tu dors dans ton char, parce que là,

tu es mal pris. Tu as... décidé ou tu as été obligé de quitter un endroit. Puis, tu étais gêné de demander de l'aide. Donc tu te caches, tu fais ça comme ça. Puis... Ou bien, à un moment donné, là, il commence à faire froid, tu demandes de l'aide à une amie, pis toute. Mais là, tu ne veux pas t'imposer. Tu pars de là, puis tu vas dormir chez une autre amie. Fait que c'est des débuts de parcours d'itinérance. Puis, si, j'ai l'impression que, tu sais, ça se prolonge plus, ça devient finalement... Ça se cristallise comme situation. Puis, quand les gens sont là-dedans depuis un peu plus longtemps, ils vont se diriger vers les ressources, mais j'ai l'impression qu'au départ, les gens pensent que ça ne va pas durer longtemps. Donc, ils sont prêts à accepter certaines choses de leur situation parce qu'ils pensent que ça ne durera pas longtemps. Puis, finalement, bien des fois, ça dure plus longtemps que prévu. Là, l'hiver arrive fait qu'ils vont finir par aller dans la ressource d'hébergement parce que, rendu en décembre, tu ne peux plus dormir dans ton auto. C'est pour ça que je dis ça. J'ai l'impression que, souvent, c'est un début de parcours d'itinérance cachée.»

La méconnaissance du sujet a été mentionnée de manière récurrente au courant des entrevues illustrant le manque de données soulevé dans la littérature (MacDonald, 2024, p. 42). L'une des personnes interrogées souligne justement la difficulté d'établir une définition « stricte » de l'itinérance cachée et de la distinguer de manière claire de l'itinérance visible. La personne parlementaire s'interroge sur quels éléments retenir pour définir la nuance entre l'itinérance cachée et visible.

Parlementaire : « C'est ça, j'ai de la misère à parler de quelque chose qui est caché. (Rire) Ce n'est pas évident pour vrai, c'est vraiment un beau sujet, mais ce n'est pas évident d'en parler. [...] ce qu'on voit, ce qu'on observe, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui sont probablement en situation d'itinérance cachée, parce qu'ils sont logés à l'extérieur, mais ils viennent ici au centre-ville pour consommer. Consommer, je vous dis, en tout cas, pour utiliser certains services. Après le soir, ils rentrent en autobus chez eux ou à pied, ce n'est pas cher aussi. [...] Mais, tu sais, la limite entre le caché et le pas caché n'est pas tout le temps clair non plus. Parce que, dans le jour, on va venir se promener ici au centre-ville, l'itinérance cachée, tu sais, tu définis l'itinérance cachée par le lieu où tu dors ou par ce que tu fais dans la journée, si tu mendies est-ce que tu es en train de faire de l'itinérance visible, mais si tu rentres le soir chez vous, tu ne dors pas dans la rue, donc c'est de l'itinérance cachée ? Je ne sais même pas honnêtement. J'ai de la misère à définir exactement ce que c'est, pour vrai. »

Une personne parlementaire a également mentionné que l'entrevue menée constituait sa première rencontre avec le terme « itinérance cachée ». Une autre personne parlementaire a souligné à la toute fin de l'entrevue : « Autant ton sujet m'enthousiasmait, autant je me suis retrouvé à court de réponse parce que je me rends compte qu'on a un trou de connaissances en fait. Je pense que c'est peut-être ça que je trouve le plus fascinant. » Finalement, une personne rencontrée a souligné assez tôt dans l'entrevue « je pense qu'il y a une méconnaissance du phénomène, puis je pense que c'est peut-être aussi parce que c'est tellement difficile à documenter [...] [certains organismes communautaires] sont un peu plus hands on comme on dit, en itinérance cachée, mais je pense que pour le grand public... on a l'impression que le gros enjeu en matière d'itinérance, c'est celle qui est beaucoup plus visible. » Les réponses des parlementaires soulèvent ainsi l'enjeu de l'invisibilité du phénomène de l'itinérance cachée comme souligné dans la littérature (MacDonald, 2024, p. 48).

Bref, les neuf parlementaires ayant participé aux entrevues semi-dirigées ont partagé des perceptions toutes aussi variées que les profils de leur circonscription respective. Un continuum de définition semble s'être dégagé des entrevues illustrant la difficulté soulevée dans la littérature à identifier une définition précise pour ce phénomène (MacDonald, 2024, p. 42). Un élément semble toutefois ressortir de l'ensemble des entretiens : la méconnaissance de l'enjeu par les parlementaires. Cette méconnaissance reflète celle du grand public et de la littérature de ce phénomène (Bourquin & Gravel, 2025, p. 7 ; MacDonald, 2024, p. 48). Cette méconnaissance amène des défis importants dans l'identification des personnes la vivant.

Perceptions de l'invisibilité

Stratégies d'invisibilisation perçues

Les parlementaires ont mis en lumière plusieurs stratégies d'invisibilisation adoptées par les personnes en situation d'itinérance cachée, dont le *couchsurfing*, l'usage de la voiture comme maison, le recours aux membres de son réseau amical ou familial, la résidence dans des lieux surpeuplés ou, parfois, insalubres, l'échange de services sexuels ou domestiques contre un lieu d'hébergement et le recours à des hôtels. Une personne parlementaire a souligné le recours à des ressources de la circonscription comme stratégie. Une autre a souligné la vulnérabilité qui émerge chez les personnes en situation d'itinérance cachée vis-à-vis de la personne l'hébergeant, notamment pour les femmes.

Plusieurs exemples concrets de situation d'itinérance cachée ont été soulevés par les personnes parlementaires rencontrées :

- Un parent, suite à une séparation, résidait en alternance, à raison d'une semaine sur deux, dans sa voiture, puis dans la résidence familiale avec ses enfants, faute d'avoir trouvé un logement pour les semaines où il n'avait pas ses enfants.
- Une situation similaire pour de jeunes universitaires dont la résidence principale était l'adresse de leurs parents a été présentée. Ces derniers condensaient leurs cours sur quelques jours, par exemple, pour pouvoir dormir dans leur voiture entre leurs cours et ne pas avoir à payer un logement qui était hors de leurs moyens.
- La situation d'une personne qui vivait dans sa voiture à proximité d'un bureau de circonscription a également été soulevée comme une situation d'itinérance cachée.

Les parlementaires ayant participé aux entrevues perçoivent ainsi certaines des stratégies d'invisibilisation utilisées par des personnes en situation d'itinérance cachée pour demeurer invisible. Le recours au réseau informel, soit la famille et les cercles amicaux, a été soulevé comme une stratégie d'invisibilisation par certaines personnes parlementaires. Selon Patton (1988), « les traditions de solidarité, c'est-à-dire d'autoassistance et de dépendance des résidents et résidentes des milieux à l'égard de la famille, des voisins et voisines et autres connaissances, ont longtemps masqué l'ampleur du phénomène [de l'itinérance] » (MacDonald, 2024, p. 82). Une personne parlementaire a d'ailleurs souligné qu'elle avait l'impression qu'une tendance plus individualiste s'était développée dans les dernières années, ce qui provoquait une plus

grande gêne à demander de l'aide à son réseau social informel. L'approche face à cette stratégie d'invisibilisation pourrait donc avoir changé selon cette personne parlementaire.

Parlementaire : « D'après moi, ça se faisait, mais peut-être même avant, et là, je reviens en arrière, c'est peut-être une idée que je me fais, mais j'ai l'impression que les gens étaient plus familiaux, fait que ils allaient plus se retourner plus vers leur famille pour demander de l'aide ou... J'ai l'impression qu'aujourd'hui, on est plus individualiste, puis qu'on est plus gêné de se retourner vers son Mononcle Serge, pour lui demander des sous pour l'aider temporairement. On aime mieux se retourner vers une ressource pas loin de chez nous pour se dire "on va s'en sortir tout seul". »

Les femmes vivant en situation d'itinérance cachée, selon certaines personnes parlementaires, useraient également de stratégies d'invisibilisation variées, comme faire du « troc » ou des échanges de services sexuels ou domestiques pour obtenir un lieu où dormir. Ces stratégies seraient utilisées pour éviter les risques auxquels elles risquent d'être confrontées si elles dorment dans la rue et qu'elles demeurent dans des situations de violences conjugales. Le fait que des parlementaires aient souligné les différences entre les stratégies d'invisibilisation des femmes et des autres personnes vivant en situation d'itinérance cachée témoigne des nuances entre les expériences vécues en fonction des identités des personnes concernées. Les stratégies d'invisibilisation du phénomène de l'itinérance chez les femmes peuvent notamment être comprises à travers l'idée selon laquelle « l'expérience de l'itinérance est fondamentalement "genrée" » (Gélineau et al., 2015, p. 50). « Une femme qui vit en situation d'itinérance est moins en sécurité dans la rue, ce qui fait en sorte qu'elle trouvera un bon nombre de "solutions alternatives" pour ne pas s'y retrouver — souvent en continuant de subir de la violence au sein de son espace de vie, par exemple » (Biddle-Bocan & Grimard, 2023, p. 206).

Parlementaire : « C'est principalement des femmes qui sont en situation d'itinérance cachée ou, en tout cas, en fait, les femmes sont plus souvent en situation d'itinérance cachée que visible, j'ai l'impression. Probablement parce que la rue c'est assez dangereux, beaucoup de gens désorganisés. Beaucoup de femmes qui, j'imagine, craignent de se retrouver en situation d'insécurité dans la rue fait qu'elles préfèrent essayer de trouver un endroit caché en fait privé pour pouvoir passer la nuit vont évidemment peut-être se retrouver dans des situations aussi où elles vont devoir monnayer leur place avec des services sexuels à l'occasion, j'imagine, aussi. »

Les multiples stratégies d'invisibilisation évoquées par les parlementaires témoignent de la diversité des définitions associées au phénomène de l'itinérance cachée et expliquent comment les personnes en situation d'itinérance cachée demeurent hors de vue. L'une des personnes interrogées a d'ailleurs souligné de manière indirecte que les personnes en situation d'itinérance cachée possèdent un « mode de vie organisé » pour éviter d'être vu. Mais pourquoi ces stratégies sont-elles adoptées selon les personnes parlementaires rencontrées.

D'où provient cette invisibilité ?

Lors des entrevues, les parlementaires ont fréquemment abordé la difficulté d'entrer en contact avec les personnes en situation d'itinérance cachée ou la méconnaissance de ce phénomène faisant écho à la littérature et aux stratégies d'invisibilisation susmentionnées (MacDonald, 2024, p. 48). Plusieurs hypothèses expliquant ces difficultés ont été relevées par les personnes parlementaires rencontrées, dont le sentiment de honte des personnes vivant ce phénomène et de leur non-identification à ce dernier.

D'abord, le sentiment de honte ressenti par des personnes en situation d'itinérance cachée a été identifié comme limitant leur désir d'aller chercher de l'aide. Le champ lexical de la honte et de la fierté est ressorti de manière marquée lors de six des entrevues. Quelques parlementaires identifient une « gêne », un « sentiment de honte » ou encore le port « d'un masque » ou « d'un voile » pour justifier que les personnes en situation d'itinérance cachée ne demandent pas d'aide. Une autre personne parlementaire utilise plutôt les termes « pas tout à fait un sentiment de fierté, mais... » pour discuter de cette réalité. Une personne parlementaire considère également que certaines personnes en situation d'itinérance ne sont simplement pas prêtes encore à aller chercher les ressources, puisqu'il faut beaucoup d'humilité pour accepter de l'aide. Et une autre personne parlementaire considère que le sentiment de honte est plutôt une conséquence d'une situation d'itinérance cachée. D'autre part, certaines personnes en situation d'itinérance cachée, selon les parlementaires, ne souhaitent pas se faire identifier comme tel, puisqu'elles souhaitent éviter la stigmatisation associée à ce phénomène. Bref, le champ lexical de la honte émerge comme une piste d'explication pour la non-demande d'aide.

Ce sentiment de honte pourrait s'interpréter comme l'idée selon laquelle les personnes vivant cette situation se situent à la frontière entre l'intérieur et l'extérieur de la vie et des normes sociales (Namian, 2014, p. 38). Elles chercheraient à maintenir leur place sociale tout en vivant des situations d'itinérance. Avec ce champ lexical, certains des parlementaires semblent en effet mettre de l'avant les vulnérabilités relationnelles du phénomène de l'itinérance cachée. Les stratégies d'invisibilisation pourraient alors se référer au désir d'éviter le jugement des autres, la stigmatisation sociale ou la désaffiliation sociale associée aux situations d'itinérance visible (Bellot & Rivard, 2017, p. 101 ; MacDonald, 2024, p. 44, 54).

Certaines nuances entre les régions rurales, périurbaines et urbaines ont été soulevées quant aux perceptions des parlementaires associées au sentiment de honte vécu par les personnes en situation d'itinérance cachée. Quelques parlementaires provenant de circonscription périurbaine et rurale ont souligné la force du réseau d'entraide plus informel dans « les régions du Québec » et la solidité des filets sociaux dans leur circonscription en contraste avec le soutien plus formel et anonyme dans les grandes villes. Ces propos résonnent avec des « facteurs plus macrosociologiques comme celui relatif aux solidarités des petites communautés qui vont permettre à certains individus de survivre grâce au soutien temporaire de leurs réseaux de proximité, mais ce soutien est toujours à renouveler (Roy et coll., 2003) » (Gaucher et al., 2020, p. 94). En contrepartie, une personne parlementaire a identifié le sentiment de honte comme risquant d'être plus prononcé dans ces zones périurbaines et rurales en raison d'un certain sentiment de communauté. Autrement dit, puisque « tout le monde se connaît », lorsque qu'une personne vit dans cette situation, et que l'information est diffusée, elle risque de se répandre rapidement.

Parlementaire : « Bien, j'ajouterais quand même quelque chose là-dessus, parce qu'en région, à mon avis, il y a aussi la honte de le dire [...] Puis je pense que ce n'est pas nécessairement glorieux de le dire, même si c'est très assumé, parce qu'on sait que la famille va le savoir, les amis vont le savoir, quand c'est une situation qu'on ne souhaite pas vivre, qu'on souhaite cacher. Puis on sait que si on le dénomme officiellement ou si on annonce, en fait, notre situation, bien tout le monde va finir par le savoir. Bien, en fait, on porte flanc au jugement des autres. Puis en région, le jugement des autres, en fait, des fois, il est dur. Il est dur parce que si on ne connaît pas la personne, qu'on connaît sa famille, on n'a pas parlé que... Alors oui, je pense qu'en région, c'est exacerbé tout ça : le désir de rester dans une situation d'itinérance cachée plutôt que d'appeler à l'aide. À contrario, quand les réseaux sont grands, puis quand les amis sont proches, puis ça aussi, c'est un cas en région, mais peut-être que ça peut aussi aider les personnes à être plus longtemps soutenues dans une situation comme ça, mais peut-être aussi à se relever davantage grâce au soutien aussi des proches. »

Selon le livre *L'itinérance au Québec : Réalités, ruptures et citoyenneté*, la stigmatisation des personnes en situation d'itinérance en contexte rural serait si importante que certaines d'entre elles auraient tendance à s'invisibiliser pour éviter de subir des conséquences de leur visibilité accrue (MacDonald, 2024, p. 91). Comme mentionné précédemment, le moins d'une situation d'itinérance devient visible en région moins densément peuplée, elle risque de devenir particulièrement visible (MacDonald, 2024, p. 94). La perception des parlementaires selon laquelle le sentiment de honte risquerait d'être plus prononcé en région pourrait tendre à refléter cette réalité.

Le déni ou la non-reconnaissance de la situation d'itinérance cachée vécue par les personnes la vivant peut également expliquer leur non-recours à l'aide disponible selon quelques parlementaires. Selon une personne parlementaire, c'est d'ailleurs le niveau de reconnaissance personnelle de l'expérience d'itinérance vécue qui distingue les réalités des personnes vivant des situations d'itinérance visible de celles vivant des situations d'itinérance cachée.

Parlementaire : « Les gens qui vivent de l'itinérance visible là, sans dire que c'est un choix qu'ils ont fait, souvent ils sont conscients de ce qu'ils vivent. L'itinérance cachée, la personne ne sera pas consciente et surtout ne voudra pas l'admettre. »

Le concept de « visibilité-reconnaissance » associée à la « reconnaissance sociale » pourrait être mobilisé pour comprendre cette affirmation. La visibilité peut être entendue comme « un mécanisme de reconnaissance d'un individu et du groupe auquel il s'identifie ou est identifié comme sujet de droit » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 535). Elle se construit dans un contexte social, relationnel. « Dans le cas des personnes itinérantes, [le] regard se transforme rapidement en jugement basé sur des représentations sociales de l'itinérance et de la marginalité » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 535). Ainsi, si la personne identifie le phénomène de l'itinérance à des situations d'itinérance dite « chronique » ou plus visible, elle risque de ne pas reconnaître sa propre expérience comme de l'itinérance, et ce, malgré la mobilité, les déplacements,

l'insécurité vécue ou l'absence de lieu identifiables comme un « chez-soi ». Une personne parlementaire a d'ailleurs imaginé cette réalité à travers une comparaison à la proche aidance :

Parlementaire : « Bien, ils ne demandent pas d'aide, selon moi, parce qu'ils ne se voient pas comme des itinérants. Ils ne veulent surtout pas qu'on les identifie, qu'on les *tag* comme étant des itinérants. Donc, ils se débrouillent, c'est des gens qui ont peut-être moins un problème de consommation, peut-être moins un problème de santé mentale, c'est peut-être par épisode... Ils ne veulent pas qu'on les identifie comme ayant des problèmes d'itinérance. Puis, souvent, ils ne se voient pas comme... C'est comme les proches aidants ! Souvent, nos proches aidants, on leur dit "Bien, tu es un proche aidant", "Non", "Bien, oui. Tu prends soin de ta mère", il va chez le médecin avec elle, il va faire ses commissions, il va faire : "Non, mais elle est autonome." "Oui, mais tu es quand même un proche aidant." Fait que, c'est la même chose en itinérance. Les gens disent : "Oui, mais je ne couche pas dans la rue là." Tu n'es pas dans la rue, mais tu n'as pas de logement à toi, tu n'as pas de domicile fixe. »

Ce manque de reconnaissance causant l'invisibilité et causé, dans une certaine mesure, par cette même invisibilité, peut nuire à la reconnaissance des personnes vivant cette situation comme sujet de droit (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 535). L'offre de soutien ou d'aide peut alors devenir difficile, puisque leurs besoins ne sont pas identifiés.

Les stratégies d'invisibilisation seraient ainsi mises en œuvre, selon certaines personnes parlementaires, en raison d'un sentiment de honte associé à la construction du phénomène de l'itinérance cachée dans un contexte social plus large et en raison de la difficulté d'identification des situations d'itinérance cachée par les personnes les vivant. Mais, comment cette invisibilisation du phénomène de l'itinérance cachée affecte-t-elle les expériences vécues par les personnes en situation d'itinérance cachée selon les personnes parlementaires rencontrées ?

Entrée en contact

Selon les parlementaires, l'invisibilité du phénomène de l'itinérance cachée engendre une difficulté à entrer en contact avec les personnes la vivant et à leur offrir des ressources et un soutien adapté à leurs besoins. Cette difficulté s'exprime par les méthodes d'identification mises de l'avant par les parlementaires pour contacter les personnes en situation d'itinérance cachée.

D'abord, un élément ressortant de l'expérience des parlementaires, c'est que peu de personnes se présentent à leur bureau de circonscription pour demander de l'aide spécifiquement pour une situation d'itinérance cachée. Elles viendront pour d'autres besoins : des problèmes avec Revenu Québec, des enjeux avec leurs propriétaires, des difficultés au niveau de l'alimentation, du logement, de l'immigration ou encore de la santé pour ne nommer que ceux-là. Selon des personnes parlementaires rencontrées, les personnes en situation d'itinérance cachée n'identifieront généralement pas qu'elles sont dans une telle situation et ne se présenteront que rarement en personne au bureau de circonscription. L'itinérance cachée peut donc, selon certaines personnes parlementaires, être identifiée comme un enjeu sous-jacent à d'autres conditions, telles que la faim, l'insécurité, etc. Il importe, comme mentionné par une autre personne parlementaire,

d'utiliser des méthodes variées de prise de contact pour rejoindre la diversité de personnes concernées possible.

Parlementaire : « Bien, en fait, ces gens-là ne s'adressent pas au bureau de circonscription. Ces gens-là, ils veulent passer inaperçus justement parce que, souvent, il y a des gens qui en sortent qui, pour eux, ne sont pas des itinérants, puis il y en a qui ne veulent pas le voir non plus. Ces gens-là, comme je disais tout à l'heure, ils ne me demandent pas d'aide. Ils sont difficiles à identifier. »

Parlementaire : « Des fois, c'est bien rare qu'ils se présentent en personne en premier quand c'est de l'itinérance cachée. Quand c'est de l'itinérance visible, ils ne sont pas gênés, ils cognent la porte, puis "as-tu quelque chose à manger ?" L'itinérance cachée, on dirait qu'ils ont une petite réserve, ils ont une petite gêne. Souvent, ils ne viennent pas au bureau directement. Ils écrivent, ils nous envoient un courriel pour nous demander "Bonjour, j'habite dans le comté, est-ce-ce que vous pourriez me donner les endroits où je peux avoir du dépannage alimentaire ? Est-ce que vous pouvez me dire où je peux aller prendre une douche ?" C'est soit par courriel ou sinon par téléphone, mais c'est plutôt rare qu'ils se présentent en personne [...]. Sinon, ils appellent au bureau, puis ils veulent parler à [la personne députée]... ils ne veulent pas nécessairement s'adresser aux employés. Ça, ça arrive souvent là. Je ne sais pas pourquoi ils disent "Est-ce que je peux parler à [la personne députée] ?" Tu sais, c'est super *friendly* là [...] puis souvent, je ne les connais même pas. Il n'y a même pas de téléphone dans mon bureau ! (rire) Fait que le personnel répond tout le temps : "Écoutez [la personne députée] est occupé[e] présentement, est-ce qu'on peut prendre le message ? C'est à quel sujet ?" Fait que, petit peu par petit peu, mon personnel est plus formé que moi, je te dirais pour recevoir ou écouter les gens, puis les diriger vers les bons organismes de la région. Mais, moi, c'est plutôt rare qu'ils viennent en personne ou s'ils viennent en personne, on va leur donner un rendez-vous. »

L'équipe de circonscription ou la personne parlementaire devra alors identifier cette situation à travers, divers indices, dont l'absence de documentation pour répondre au besoin spécifique présenté ou encore le champ lexical de l'absence de « chez-soi » adopté par la personne rencontrée.

L'identification des personnes en situation d'itinérance cachée ne repose ainsi pas exclusivement sur les personnes se présentant aux bureaux de circonscription des parlementaires. Plusieurs stratégies d'identification de ces personnes ont été identifiées, soit la proactivité des équipes de circonscription, le bouche-à-oreille et la reconnaissance à travers le réseau et les organismes.

La proactivité des équipes de circonscription a été soulignée comme importante pour identifier les personnes en situation d'itinérance cachée par une personne parlementaire. Une personne parlementaire exprime d'ailleurs que son équipe était intervenue auprès d'une personne qui dormait dans sa voiture à proximité du bureau de circonscription. L'équipe avait remarqué la présence de cette personne et était allée au-devant de celle-ci pour lui offrir du soutien. Deux parlementaires ont également souligné la nécessité de poser la question directement aux personnes se présentant au bureau de circonscription pour savoir où elles dormaient. L'une des deux personnes parlementaires a d'ailleurs souligné que les personnes aidées dans ces circonstances témoignent généralement d'une certaine reconnaissance.

Parlementaire : « Mais je pense qu'il faut poser la question. Tu sais, quand les gens, ils viennent te demander de l'aide alimentaire, il faut leur demander : "où est-ce que vous habitez ?" Nous, la personne qui s'était manifestée, c'était par sa famille qui savait plus quoi faire pour aider la personne. Mais, je pense que la base de tout ça c'est : communiquer. Puis le concept derrière ça, c'est faire de la prévention. Puis, il faut poser la question, il ne faut pas être gêné de poser la question. Quand quelqu'un vient te demander de l'aide alimentaire, il faut que tu te dises : "Est-ce que vous vivez dans des conditions adéquates ?" Puis je pense que, à partir de ça, on peut essayer d'identifier ceux qui sont à risque, toujours en pensant aussi à certains facteurs de risque : séparation, mort du conjoint, sortie de prison, tout ce qui peut nous entraîner vers la perte d'emploi, tu sais, tout ce qui peut nous entraîner vers l'itinérance. »

Selon certaines personnes parlementaires, lorsque des personnes à risque de vivre des situations d'itinérance cachée sont rencontrées, par exemple, au bureau de circonscription dans de rares cas, il est possible de les identifier en fonction des certains comportements adoptés, entre autres, comme mécanismes de défense. Les personnes en situation d'itinérance cachée pourraient notamment être identifiées grâce à leur « créativité » pour répondre à certaines questions. Les mécanismes de défense, quant à eux, sont constitués notamment de comportements de nervosité et d'anxiété et de la réticence à aborder certains sujets spécifiques. Les parlementaires semblent toutefois s'accorder sur le fait qu'identifier les personnes en situation d'itinérance cachée constitue un défi en raison de leur désir de ne pas être associé au phénomène d'itinérance plus largement. Ces éléments identifiables selon quelques parlementaires pourraient témoigner du sentiment de honte présenté précédemment et de certains effets de l'itinérance cachée, notamment, sur la santé mentale des personnes la vivant.

Parlementaire : « Pour nous, je dirais que c'est plus... c'est moins compliqué de les identifier. Ils n'ont pas d'adresse, ils n'ont pas de domicile fixe. "Alors, moi, je suis en transit en attendant, mon logement va être prêt au mois d'avril, mais là, je ne l'ai pas encore" ou "là, je viens juste d'arriver dans le secteur". [...] tu leur demandes leur ancienne adresse : "Ah oui, mais là, j'étais chez mon frère ou j'étais chez ma mère". [...] Mais comme je te dis, il n'y en a vraiment pas beaucoup qui viennent cogner à notre porte parce qu'ils ne demandent pas d'aide, ces gens-là. »

Parlementaire : « Non, ce n'est pas des gens qui vont nous en parler, mais quand tu regardes le comportement de ces gens-là, ils deviennent très nerveux, ils deviennent très irrités par un rien, ils deviennent anxieux, énormément anxieux, ils vivent de l'anxiété. Puis, on connaît ces gens-là, puis il y a un éventail de mécanismes de défense sur ces gens-là qui apparaissent, qui deviennent des indicateurs pour nous autres. [...] »

Les personnes en situation d'itinérance pourraient également être contactées grâce aux organismes communautaires, aux intervenantes et intervenants sociaux et aux travailleuses et travailleurs de rue. Quatre personnes parlementaires ont, de fait, souligné que les personnes en situation d'itinérance cachée pouvaient être « connues du réseau ». L'une de ces personnes parlementaires mentionne d'ailleurs le recours aux organismes communautaires, mais également à des contacts sur le terrain, notamment dans

des écoles, pour identifier les personnes vivant des situations de vulnérabilité et pour pouvoir les aider le plus promptement possible.

Parlementaire : « Souvent, c'est les banques alimentaires. Les comités d'aide, qui fournissent des vêtements, des meubles à des gens qui ont des problèmes, surtout d'épicerie. C'est vraiment par eux autres qu'on réussit à avoir un meilleur portrait. J'ai des "espions" au niveau de mes écoles primaires qui me permettent de dire "il y a telle famille que ça ne va pas bien. Es-tu capable de lui donner un coup de pouce ?" C'est sûr que, souvent, je vais libérer des sous pour aider, pour m'assurer que les enfants mangent à tous les midis, puis, on a un organisme chez nous qui est très dynamique [...] et qui fait en sorte qu'on assure un suivi au niveau alimentaire au niveau des jeunes dans les écoles primaires. »

Une stratégie utilisée par les parlementaires pour identifier les personnes en situation d'itinérance cachée passe par le bouche-à-oreille ou le public secondaire. Une personne pourrait dénoncer un ou une membre de sa famille vivant une telle situation au bureau de circonscription, comme souligné par une personne parlementaire.

Malgré ces réponses, l'entrée en contact avec les personnes en situation d'itinérance cachée apparaît particulièrement complexe. Une personne parlementaire souligne d'ailleurs :

Parlementaire : « En fait, on a des travailleurs de rue qui font un excellent travail qui se promènent, qui ne font pas du 8 à 4 : ils travaillent les soirs, les fins de semaine, ils vont dans des lieux pour côtoyer les itinérants. Il faudrait leur demander, je serais curieux de savoir : est-ce qu'ils ont accès à ceux qui sont en itinérance cachée ? Peut-être un peu via certains autres itinérants, mais je ne suis pas certain qu'on a accès tant que ça à ceux qui sont dans l'itinérance cachée. Nos travailleurs de rue ont accès beaucoup à ceux qui sont dans la rue, à ceux qui sont dans les lieux publics. Mais pour les autres, je ne suis pas convaincu, moi, qu'ils y ont accès tant que ça... mais ils ont des moyens-là, c'est certain, mais quel moyen ils prennent et combien de pourcentage à laquelle ils ont accès, je ne sais pas. »

Cette difficulté à entrer en contact semble être présentée, par certaines personnes parlementaires et de manière non exclusive, comme étant causée par un non-recours aux services disponibles. Ce non-recours aux services pourrait se référer aux notions de non-demande, de non-proposition, de non-connaissance ou encore de non-réception. Dans l'extrait suivant, le non-recours de non-demande semble être mis de l'avant. Il importe toutefois de rappeler qu'il est possible pour un individu de se retrouver dans plus d'une situation de non-recours à la fois et que ce non-recours s'inscrit dans un contexte social complexe (Warin, 2017). En d'autres termes, le non-recours, y compris la non-demande, ne peut pas être compris comme reposant uniquement sur le choix rationnel de la personne l'utilisant, elle s'imbrique dans le contexte plus large (Warin, 2017). Les motifs des non-recours ne peuvent pas être déterminés avec précision, mais certaines hypothèses soulevées ont été présentées plus haut, soit le sentiment de honte et la non-identification de la situation. Une personne parlementaire a également souligné le non-recours par non-connaissance et par non-proposition lors des entretiens.

Parlementaire : « C'est sûr qu'il y en a des intervenants qui vont référer du monde-là, mais c'est très rare quand tu réfères quelqu'un là que la personne ne connaissait pas déjà la ressource. C'est juste que, psychologiquement, il n'est pas rendu à y aller. Fait que quand tu leur parles de cette ressource-là, ils sont comme : "Ah ouais, je suis rendu là..." Ce n'est pas une découverte pour eux que cette ressource-là existe, c'est plus la découverte qu'ils sont peut-être rendus à avoir besoin de cette ressource-là. »

Parlementaire : « En fait... les services pour l'itinérance en général, je te dirais là, ils sont pas connus de la population. S'ils sont pas connus de la population, [ils] sont très mal connus des gens qui vivent de l'itinérance. Ça c'est un premier point. Deuxièmement, au niveau de la vigie qui se fait à l'intérieur de certaines municipalités, bien, ça fait en sorte que, il y a des endroits où les itinérants n'ont aucun service, aucune prise en charge. Si tu veux sortir un itinérant de ces problématiques, au départ, il faut qu'il y ait une forme prise en charge. »

Le « mode de vie organisé » afin d'éviter d'être visibilisé des personnes en situation d'itinérance cachée complexifie ainsi la prise de contact entre les actrices et acteurs politiques.

Place en politique

La visibilité rendue inhérente au rôle d'actrices et d'acteurs politiques des parlementaires (Mubi Brighenti, 2022, p. 4) contraste avec l'invisibilité du phénomène de l'itinérance cachée. Il importe alors de se questionner sur la place qu'occupe ce phénomène invisible dans l'espace politique à proprement parler, sur le dialogue qu'entretiennent ces deux sphères de visibilité et sur la manière dont elles entrent en contact l'une avec l'autre. La dichotomie des visibilités des phénomènes de l'itinérance visible et cachée, la préoccupation de la population et le rôle des médias dans ce dialogue ont été soulevés comme des pistes de réflexion pour répondre à cette question.

Quelques parlementaires ont rapporté les défis liés à l'invisibilisation de l'itinérance cachée, notamment pour la prise d'actions pour attaquer cet enjeu de front. Au moins deux personnes parlementaires abordent l'idée de la « dérangerosité » de manière indirecte en soulignant qu'il est plus facile d'intervenir sur des enjeux visibles et dérangeants que sur des enjeux inconnus de la population. Autrement dit, il est plus aisé, selon ces parlementaires, de faire valoir l'importance d'agir sur des enjeux comme l'itinérance visible, pour lesquels la population se sent interpellée que pour des enjeux qui pourraient sembler moins majeurs aux yeux de la population. Cet accent mis sur les réponses à offrir pour régler des situations dites « dérangeantes » pourrait refléter, dans une certaine mesure, la « crise du *care* » dans laquelle :

« [L]es soins, l'intervention de proximité, le *care* sont de plus en plus compris comme une commodité accessible pour celles et ceux qui en ont les moyens. Des personnes très pauvres qui vivent de multiples difficultés et qui ne sont pas fonctionnelles dans ces systèmes doivent seulement être gérées pour ne pas trop déranger celles et ceux qui fonctionnent (Fraser, 2017) » (Biddle-Bocan & Grimard, 2023, p. 208).

Parlementaire : « Puis je pense aussi qu'il y a quelque chose de plus politique aussi là-dedans. [...] Mais veut, veut pas, tu sais, dans le grand public, c'est un sujet qui, politiquement, je pense, est plus facile à

aborder parce qu'autant les groupes qui vont être considérés plus à gauche vont vouloir qu'on se préoccupe de l'itinérance parce qu'ils vont vouloir qu'on se préoccupe des enjeux qui sont sous-jacents à l'itinérance, comme la toxicomanie ou les enjeux de santé mentale. Mais tu vas voir les familles qui, elles, ont à côtoyer parfois des ressources pour personnes en situation d'itinérance, puis qu'elles vont peut-être se retrouver un petit peu plus à droite de l'échiquier, bien elle aussi, je pense qu'il y a un certain tabou autour de ça, peut-être des personnes qui, elles, ne veulent pas la voir l'itinérance, qui... tu as des personnes qui, malheureusement, le phénomène du *Not in my backyard*, le "pas dans ma cour" [...] Il peut parfois être très présent chez certaines personnes pour la valeur de leur propriété, donc pour toutes sortes de motifs. [...] Donc, je pense que ça fait aussi en sorte que, peu importe tout ce qu'on trouve dans l'échiquier, c'est plus facile de se préoccuper d'itinérance visible parce que, on a plus l'impression d'obtenir des résultats aussi quand on s'en préoccupe. [...]

Alors que l'itinérance cachée, bien ça le dit dans ce cadre-là... Il y a des électeurs ou des voisins, des gens du grand public qui se disent "Voyons donc, il semble que c'est important l'itinérance", mais si on se préoccupe d'abord de l'itinérance cachée, je pense que ça va être plus difficile de voir les résultats tangibles. [...] je pense que [l'itinérance visible] c'est plus facile à attaquer comme problématique parce qu'on se dit "OK, voici, on a telle ressource, il nous faut des haltes de chaleur". [...] c'est plus rapide aussi, il y a des solutions à plus court terme, puis des solutions à plus long terme. [...] Il peut avoir des objectifs qui sont peut-être plus, je continue avec le terme terre-à-terre, qui expliquent ça. »

Parlementaire : « Puis, souvent, ils ne dérangent pas ceux-là, on ne les voit pas dans la rue à crier, puis à commettre des délits, puis des méfaits. [...] Mais, ça, c'est dérangeant, donc on va s'occuper de ça. Mais celui qui reste chez sa sœur, chez sa mère, chez son ami, et qui consomme, mais qui ne demande rien et qui ne dérange pas. Ils ont dit, "ah, il est en sécurité, puis il n'est pas tannant." Il a quand même besoin d'aide. »

Les avis de la population concernant l'itinérance et l'itinérance cachée, selon les personnes parlementaires rencontrées, varient également, passant de l'incompréhension de l'aide fournie, à l'étonnement par rapport à l'explosion du phénomène de l'itinérance, à la peur ainsi qu'à l'empathie accompagnée de dérangement. Une personne parlementaire souligne la présence d'enjeux de cohabitation, davantage associés au phénomène de l'itinérance visible. Il est souligné par la personne parlementaire parlant de la peur qu'il est important de respecter les sentiments des gens, mais qu'un travail de sensibilisation doit être effectué, puisque c'est l'aspect inconnu qui provoque cette peur. En matière d'invisibilité, deux parlementaires ont souligné que la présence accrue du phénomène de l'itinérance visible dans la sphère publique pourrait tendre à invisibiliser encore davantage le phénomène de l'itinérance cachée à l'image de « la forêt qui cache l'arbre ».

La « visibilité-surveillance » entourant les personnes en situation d'itinérance visible implique de « transformer de banales stratégies de survie en actes criminels » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 532). Des actes du quotidien effectués dans l'espace public, comme dormir ou uriner, ou la présence de personnes en situation d'itinérance dans ces lieux peuvent alors être perçus comme « une atteinte à la qualité de vie des résidents » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 532). Ces perceptions, partagées, entre autres, par la personne parlementaire abordant le sentiment d'insécurité, pourraient ainsi mettre en lumière cette « visibilité-surveillance » du phénomène de l'itinérance visible. Cette perception des identités des personnes en

situation d'itinérance visible pourrait renforcer l'homogénéisation de l'image de ce qu'est une personne en situation d'itinérance et occulter les réalités vécues par des personnes en situation d'itinérance cachée. Les réponses des parlementaires aux phénomènes de l'itinérance et de l'itinérance cachée pourraient alors varier en fonction des perceptions de la population et de niveau de « dérangerosité » des phénomènes concernés.

Parlementaire : « Je te dirais que, de façon générale, la population considère que les efforts sont là, pour venir en aide à ces gens-là. Mais tu auras toujours des gens qui vont dire que "ces gens-là ne font pas d'efforts, donc pourquoi on ferait un effort pour eux autres ?" »

Parlementaire : « Il y a de l'empathie pour ça. Quand il y a eu des campements, il y avait plus de défis quand même parce que c'était plus visible. Les gens étaient vraiment inconfortables avec ça. Ils voulaient que la ville fasse quelque chose, mais tu sais, même si tu démantèles ça, les gens sont pas... Ils n'ont pas plus de logements. Tu fais juste plus les voir là. C'est ça que les gens voulaient, ils ne voulaient plus les voir, essentiellement, ils ne voulaient plus le savoir, mais de manière générale, je dirais qu'il y a quand même une sensibilité dans la région par rapport à l'itinérance. Peut-être parce que, on est un plus grand centre, donc c'est moins récent qu'il y en a. Tout le monde a remarqué qu'il y en a plus, ça s'est même déplacé du centre-ville dans le sens où ça a pris de l'expansion géographique. »

La médiatisation des phénomènes de l'itinérance visible et cachée pourrait également avoir un rôle à jouer dans les réponses offertes à la situation par les parlementaires. La sous-médiatisation du phénomène de l'itinérance cachée plus spécifiquement, mentionnée par certaines personnes parlementaires, pourrait notamment limiter le poids politique de ce dernier. Le traitement spécifique de ce phénomène dans les médias pourrait, quant à lui, influencer ce qui est perçu comme prioritaire dans cet enjeu. Une personne parlementaire mentionne, en effet, la présence importante de la cohabitation dans le traitement médiatique de l'itinérance de manière plus générale. Une autre personne parlementaire mentionne que les parlementaires abordent généralement ce qui est dans l'actualité et qu'il est difficile pour elles, mais pas impossible, de mettre de l'avant un enjeu non abordé dans les médias sur la sphère politique.

Parlementaire : « [...] Je pense que, c'est la même chose pour n'importe quelle autre politique publique. Je pense qu'il y a une sous-médiatisation de l'enjeu de l'itinérance cachée. Si moi, comme élu, qui, je pense être assez terrain dans ma circonscription, puis je suis en train de te parler de différents enjeux qui sont prévalents, ce sur quoi les gens sur le terrain, ce à quoi ils s'affairent, puis que ce n'est pas quelque chose qui ressort énormément, bien, je peux imaginer que pour Monsieur Madame Tout-le-Monde qui se dit : "Où on devrait allouer nos ressources comme contribuable, où ce qu'on devrait les mettre", bien s'ils n'entendent pas parler d'itinérance cachée, ils vont se demander : "Mais mon dieu, mais c'est quoi ça, c'est quoi ces seuils de priorités là." [...] »

Parlementaire : « Bien, l'influence des médias est grande en général. C'est le quatrième pouvoir [...] Puis ce n'est pas tous les médias qui le font de la même façon. Chose certaine, les études nous montrent que l'itinérance est souvent plus traitée sous l'angle de la cohabitation et ça, en partant, c'est un biais qu'il faudrait essayer de corriger. Il y a des médias qui ont déjà conscience de ça et essaient de parler

l'itinérance de manière différente, justement humaniser, faire comprendre que ce n'est pas un choix individuel, que c'est un choix de société de ne pas donner de bonnes réponses à cet enjeu primordial. Fait que, ça, il y a des médias qui déjà font le chemin, mais il y a d'autres qui propagent volontairement des mythes, des préjugés sur l'itinérance. Et ça, évidemment, ça nous fait reculer. [...] »

Parlementaire : « Puis nous, tu sais, dans notre rôle [...] on est beaucoup orientés par ce qui se passe dans les médias. [...] Puis c'est vrai que si les médias ne parlent pas d'une problématique comme ça, non pas qu'on va jamais en entendre parler, on en entend parler à un moment donné, mais c'est rare qu'on veut la mettre, par exemple sur les feux de la rampe [...]. Alors vraiment, pour que ça fasse l'objet, par exemple, d'une question en chambre, ou qu'on choisisse en fait d'en faire un débat et tout ça, il faut qu'on en entende parler sur la place publique parce que c'est rare qu'on va amener un élément comme ça et dire "Heille personne n'en parle. Parlons-en". Alors, il y a un rôle vraiment à l'amener sur la place publique aussi, pour pouvoir démystifier ce que c'est, puis ensuite intéresser les gens aussi à trouver des solutions, dont les parlementaires. »

Le phénomène de l'itinérance cachée soulève ainsi certains questionnements quant à la manière dont les enjeux mis de l'avant sur la sphère politique sont choisis. Parmi les éléments de réponses amenés par les personnes parlementaires rencontrées se trouvent la « dérangerosité » du phénomène et la médiatisation de ce dernier.

Perceptions des réalités vécues

Profils

Une grande variété de profils a émergé des perceptions des parlementaires. Parmi ceux-ci se trouvent des personnes avec des statuts migratoires précaires, des personnes récemment arrivées, des personnes demandeuses d'asile, des jeunes, des aînées et aînés, des membres des communautés des Premières Nations et des Inuits, des femmes, des « hommes âgés entre 18 et 50, 55 ans », des familles, des personnes célibataires, des couples, des personnes étudiantes, des familles et « des personnes qu'on connaît ». Les réponses offertes témoignent de la diversité des profils, mais également de la difficulté à identifier avec précision les personnes vivant cette situation en raison de nombre limité de données en parlant. L'une des personnes parlementaires souligne que ce manque d'information concernant les profils de l'itinérance cachée constitue le « problème » du phénomène de l'itinérance cachée.

Le profil des personnes vivant des situations d'itinérance cachée, selon certaines personnes parlementaires, correspond ainsi à « Monsieur-Madame-Tout-le-Monde ». Autrement dit, n'importe qui est à une malchance de se retrouver dans cette situation comme mentionné par une personne ayant participé aux entrevues. Cette perception rejoignait des entrevues dans lesquelles les parlementaires soulignaient des causes variées à l'itinérance cachée.

Parlementaire : « L’itinérance cachée, ça ressemble beaucoup en fait au communautaire. C’est-à-dire qu’on n’a pas de visage particulier. C’est Monsieur Madame Tout-le-Monde qui se retrouve dans des situations qui sont ponctuelles et qui peuvent être maintenues sur le long terme, qui ont besoin d’un endroit où loger qui ne leur appartient pas nécessairement, ou c’est un endroit parfois qui peut être un peu exigu. »

Parmi les profils plus spécifiques qui sont ressortis au cours des entrevues se trouve celui des femmes. Leur identification par quatre parlementaires pourrait témoigner de leur expérience distincte de l’itinérance. Leurs expériences, à l’instar de celles vécues par les autres personnes vivant des situations d’itinérance cachée, sont caractérisées par leur pluralité et l’intersectionnalité de leurs identités (MacDonald, 2024, p. 103). « L’expérience de l’itinérance est fondamentalement “genrée”. Bien que l’itinérance masculine et féminine partage des caractéristiques et des risques communs (Bowpitt et al., 2011), la lecture de ces caractéristiques et des motifs sous-jacents prend son sens par l’étude des rapports sociaux de sexe et d’autres rapports inégalitaires » (Gélineau et al., 2015, p. 50).

Les parlementaires ont présenté une variété de profils pour décrire les personnes en situation d’itinérance cachée, ce qui reflète l’absence de profil spécifique et les vulnérabilités plus spécifiques qui pourraient causer des risques d’itinérance mentionnée dans la littérature (M.-È. Sylvestre et al., 2012, p. 306).

Causes

Plusieurs causes ont été soulevées par les personnes parlementaires rencontrées pour expliquer l’entrée en situation d’itinérance cachée. D’abord, selon une personne parlementaire, les causes de l’itinérance cachée sont les mêmes que celles de l’itinérance visible. Selon une autre, toutes les personnes en situation d’itinérance de manière large souffrent d’isolement ou d’un certain niveau de désaffiliation sociale, mais les personnes en situation d’itinérance cachée seraient en mesure de maintenir un certain « espoir de soutien de leur réseau ». La désaffiliation serait alors, selon quelques parlementaires, moins grande que celle des personnes en situation d’itinérance visible.

Parlementaire : « Ça me permet de dire, dans le fond, il y a deux types d’itinérance. Dans tous les cas, ils ont les mêmes causes, des problèmes d’enjeux de santé mentale, de consommation de drogue, accès à un logement, prix des logements qui a augmenté, salaires qui sont trop peu, qui sont trop bas, rareté des marchés, de rareté de la disponibilité de logement, donc taux d’inoccupation qui sont vraiment très très bas. Donc, toutes ces causes-là amènent les gens à perdre leur logement. Et après ça, les gens vont utiliser différentes stratégies. Certains vont aller dans la rue, d’autres vont choisir des stratégies où leur [...] chance d’être en sécurité [risque] d’être mise à mal en fait. »

Parlementaire : « C’est intéressant en fait, parce que je pense que l’itinérance cachée pour ceux qui bénéficient d’un réseau, il y a quand même toujours cet espoir-là de pouvoir peut-être être soutenu par

un réseau. Au niveau de l'itinérance visible, peut-être que c'est une incapacité à demeurer dans un réseau qui est permanent, je dirais. Ou peut-être de compter sur les membres de la famille. »

Parlementaire : « Dans l'itinérance, il y a beaucoup de problèmes de santé mentale. Puis, ces gens-là ont besoin d'aide, puis souvent, ils ne voient pas qu'ils ont besoin d'aide. Puis, c'est tout le réseau autour aussi qui est fragilisé, c'est la famille qui essaie d'aider qui ne sait pas comment... Puis, il y a des histoires, des vécus, aussi au travers de ça, on est tous à ça là (geste montrant un petit espace entre le pouce et l'index) d'avoir un problème de santé mentale : un divorce, un décès, un problème au travail. »

Les causes personnelles (Bocabeille, 2024, p. 21) menant à l'itinérance cachée spécifiquement constituaient les principales causes soulevées par les parlementaires. L'ensemble des parlementaires a soulevé au moins l'une des causes suivantes :

- Enjeux de séparation ou de divorce ;
- Enjeux de santé, physique, mais surtout mentale, incluant notamment la dépression, la consommation, le décès d'un ou d'une proche, comme un conjoint ou une conjointe pour des personnes âgées ;
- Pertes d'emploi ou des problèmes au travail ;
- Problèmes sociaux, notamment avec des conflits interculturels familiaux, des conflits familiaux plus largement ou des départs du foyer familial ;
- Problèmes financiers, ou encore la fuite de milieu de vie non sécuritaire impliquant un sentiment d'insécurité, notamment à travers de la violence conjugale.

Il a d'ailleurs été souligné plus spécifiquement que les causes de l'entrée en itinérance étaient souvent « multifactorielles » et qu'elles pouvaient constituer des épreuves de la vie, des « *badluck* » rencontrées par n'importe qui.

Parlementaire : « Bien, je ne peux pas nécessairement lutter contre, mais ce que je peux faire... je ne peux pas lutter contre le l'itinérance cachée, selon moi vient [...] des *badlucks* dans vie, des imprévus. Puis, comme je dis, ça peut être temporaire, ça peut être à plus long terme, ça peut-être... »

La notion de choix a aussi parfois été abordée comme une cause de l'itinérance cachée. Elle a été associée à des « choix individuels » et à « des choix collectifs » mettant de l'avant les responsabilisations individuelle ou collective du phénomène. Du côté de la responsabilisation individuelle, selon une personne parlementaire, il était question du fait que de « mauvais choix financiers » pouvaient mener à des situations d'itinérance cachée. Autrement dit, du fait que les personnes en situation d'itinérance cachée « n'ont pas voulu réajuster leur train de vie en fonction de leur nouvelle réalité ». Une autre personne parlementaire a également souligné l'idée que l'itinérance constituait parfois un choix individuel pour les personnes la vivant, tandis qu'une autre soulignait que l'itinérance constituait plutôt un choix collectif. Cette responsabilisation individuelle pourrait témoigner de la reconnaissance de l'agentivité des personnes en situation d'itinérance. Toutefois, cette agentivité s'inscrit dans un contexte matériel de domination dans

lequel se trouve un « univers des possibles » limité par cette condition matérielle (MacDonald, 2024, p. 309). Les choix individuels et collectifs peuvent alors être mis en dialogue pour trouver un équilibre (MacDonald, 2024, p. 309). Ces deux visions mettent ainsi en relation les causes individuelles et structurelles du phénomène de l'itinérance cachée.

Parlementaire : « Après ça, ils ne parleront pas nécessairement de leurs problèmes financiers, mais ils vont parler des gains qu'ils ont faits à la loterie. Ils ne parlent jamais de leurs pertes. Alors, c'est toutes des choses comme ça. Puis, à un moment donné, la première chose que tu sais, c'est que ces gens-là sont en train d'être obligés de vendre leur maison, vendre automobile. Puis, c'est simplement pour essayer de combler ce qu'ils ont plus. Et c'est des gens souvent qui n'ont pas voulu réajuster leur train de vie en fonction de leur nouvelle réalité. Parce que ces gens-là sont trop fiers pour dire que ça marche plus. »

Parlementaire : « Il y a des gens qui sont là aussi par choix, il ne faut pas l'oublier. Ils ne veulent pas se conformer, ils ne veulent pas de lois, ils ne veulent pas de règles. Il y en a qui ne vont même pas dans les haltes-chaleur ou les organismes communautaires parce qu'ils ne veulent pas se conformer aux règles. »

Au niveau des causes institutionnelles, trois parlementaires ont abordé la sortie d'institutions comme des facteurs de risque supplémentaires à l'entrée en situation d'itinérance de manière plus large. Les sorties d'institutions traitant la santé mentale, les prisons, les centres de détention et les DPJ, ont été soulignées comme des facteurs de risque.

Parlementaire : « On sait qu'il y a beaucoup de jeunes qui vont sortir de la DPJ qui ont de la difficulté à se trouver un logement. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas nécessairement toujours été bien préparés, ils sortent des centres jeunesse et là, on leur dit "Bien, regarde, tu as 18 ans, voici comment ça se passe." Puis, il n'y a pas toujours des ressources adéquates pour faire cette transition-là. Donc, dans cette transition-là, je pense qu'il y en a plusieurs qui vont se retrouver en situation d'itinérance cachée. »

Finalement, les causes structurelles ont été abordées explicitement par cinq des neuf parlementaires. La crise du logement et la hausse du coût de la vie plus spécifiquement ont été soulevées comme des éléments contribuant à l'entrée dans une situation d'itinérance cachée. La mention des causes structurelles témoigne de la réinsertion du phénomène de l'itinérance cachée dans un contexte social plus large (MacDonald, 2024, p. 309).

Les perceptions des parlementaires des causes du phénomène de l'itinérance cachée sont donc multiples. Les causes individuelles ont été les causes les plus souvent soulevées, mais les causes structurelles et institutionnelles ont également été mises de l'avant lors de certaines entrevues. Certaines personnes parlementaires, durant leur entrevue, ont d'ailleurs souligné qu'il est possible pour elles d'agir sur une partie des causes mentionnées, mais pas sur l'ensemble de ces dernières.

Conséquences des situations d'itinérance cachée

Selon les parlementaires, les problématiques découlant de l'itinérance cachée sont toutes aussi multiples et variées que leurs causes. Une personne parlementaire a d'ailleurs également fait usage du terme « multifactoriel » pour décrire les problématiques découlant de l'itinérance cachée pour les personnes la vivant. Parmi les enjeux soulevés par les parlementaires se trouvent :

- Des problématiques au niveau de la santé mentale, soit de l'anxiété, de l'hypervigilance, de la préoccupation constante, de la confiance en soi, du sommeil et de la toxicomanie ;
- Des enjeux de santé physiques, par exemple des engelures en raison du sommeil dans une voiture lors de températures froides ou encore des risques d'abus sexuels ;
- Des conséquences relationnelles, comme de la solitude ou de la désaffiliation sociale, considérées, dans une certaine mesure, par quelques parlementaires, comme étant moins grandes que pour l'itinérance visible ;
- De l'insécurité concernant des besoins primaires, soit l'alimentation et de l'hygiène ; et,
- De la « désorganisation ».

Des risques pour les enfants des personnes la vivant ont également été soulevés par une personne parlementaire et le risque de tomber dans l'itinérance visible a été mentionné par d'autres. Toutes ces conséquences découlant de situations d'itinérance cachée selon les parlementaires, semblent correspondre à la description de l'expérience d'une « vie moindre » (Namian, 2014, p. 38). L'ensemble des facettes de la vie des personnes vivant en situation d'itinérance cachée apparaissent impactées aux yeux de la majorité des personnes parlementaires rencontrées. Une des personnes parlementaires rencontrées décrit d'ailleurs cette expérience de vie moindre comme suit :

Parlementaire : « Bien écoute, tout devient une lourdeur pour eux autres. Leur gestion du quotidien devient tellement lourde que ces gens-là sont complètement, mais complètement désorganisés dans tout. Et souvent, ces gens-là vont chercher des béquilles : ils dormiront plus, ils vont prendre des médicaments pour dormir ; ils sont trop anxieux, ils vont prendre de l'alcool pour diminuer leur anxiété, quand ce n'est pas des drogues. Alors, tous ces éléments-là font en sorte que ces gens-là vont investir des sous à de très mauvais endroits. Mais en même temps, ça va attaquer leur santé physique et mentale. »

La potentielle non-reconnaissance de la situation d'itinérance cachée comme urgente ou comme de la « vraie itinérance » a été soulevée. Cette non-reconnaissance fait écho à la situation « d'entre-deux » dans laquelle ces personnes vivraient et elle pourrait contribuer, selon ces parlementaires, à la présence de conséquences sur les expériences des personnes la vivant. Ce risque de non-reconnaissance comme de « l'itinérance » pourrait correspondre à l'idée de la « visibilité-reconnaissance » (M.-E. Sylvestre et al., 2011, p. 535).

Parlementaire : « Après ça, je ne sais pas si... Je ne sais pas si le niveau d'urgence pourrait être perçu différemment. Tu sais dans notre cas, dans mon bureau de circonscription, j'avoue que je n'ai pas posé la question à mon équipe, mais tu sais, il me semble qu'on considère que la personne est en situation... On considère que la personne n'a pas de domicile à elle, on va tout faire pour essayer de trouver une solution pour stabiliser son lieu de résidence, mais peut-être que pour certaines personnes, d'autres bureaux de circonscription, certains pouvoirs publics, certaines municipalités, peut-être que la personne ne sera pas considérée comme une "vraie personne itinérante", vraiment urgente. Peut-être qu'on va repousser la réponse qu'on va vouloir lui donner, tu sais. Je ne sais pas... C'est une réflexion que j'ai là, basée sur rien. Mais, tu sais, les besoins ne sont tellement pas assez grands pour répondre à l'ensemble des besoins en itinérance, mais peut-être que tu sais, qu'on se dirait "cette personne, au minimum, est capable d'avoir un toit sur la tête, elle n'est pas si urgente que ça à régler, à gérer". Fait que, c'est ça, peut-être qu'il pourrait y avoir une espèce de "Bien, tu as un toit, plains-toi pas trop, tu sais". Je ne sais pas, peut-être que c'est ça. Est-ce que c'est un risque ? Je ne sais pas, c'est moi qui échafaude des théories de ma tête. (rire), Mais c'est ça. »

Parlementaire : « Ma compréhension, c'est qu'une personne en situation d'itinérance cachée, bien, il y en a là-dedans qui sont en emploi. Je veux dire, ce n'est pas... je veux dire, ils sont en emploi, ils ont quand même, donc, une certaine forme de socialisation, puis de vie active. Mais ils sont dans [...] dans cette espèce d'entre-deux où ce qu'ils trébuchent. [...] je pense que sur le plan mental, ça, c'est clairement un des enjeux qui doivent découler de l'itinérance cachée. »

Finalement, le mode d'organisation pour invisibiliser la situation d'itinérance cachée pourrait mener certaines personnes vivant cette situation à ne pas recourir aux ressources d'aide et certaines femmes, notamment, à « tolérer l'intolérable », selon certaines personnes parlementaires. Un cercle vicieux entre les conséquences découlant de l'itinérance cachée risquerait alors d'entrer en vigueur, selon au moins une personne parlementaire. Autrement dit, le non-recours aux ressources et l'invisibilité des personnes en situation d'itinérance cachée pourraient favoriser l'intensification de la désaffiliation sociale des personnes vivant cette situation et les mettre à risque de se retrouver dans des situations précaires pour leur sécurité, faisant à nouveau écho à l'idée de « vie moindre » (Namian, 2014, p. 38).

Parlementaire : « Fait que, tu sais, cette crainte-là aussi maintien des femmes pas en situation d'itinérance cachée, mais il va les faire tolérer des situations de violence conjugale, de harcèlement, de violence psychologique de leur conjoint. Elles vont tolérer ça peut-être plus longtemps justement par crainte de se retrouver dans des situations qu'elles jugent encore plus dangereuses pour elles. En tout cas, il y a ça, par exemple, que je trouve intéressant le fait de justement de vouloir se protéger jusqu'à un certain point en tolérant l'intolérable, mais en pensant que ce serait pire autrement. »

Parlementaire : « Mmmh les conséquences... C'est comme une chaîne, tu sais là, tu as une épreuve, puis ça se décline vite, ça se décline vite. Tu sais, du jour au lendemain, tu as peut-être, tu n'as plus de famille, plus de toits, plus d'argent, plus de nourriture, il y a comme une déclinaison... à la limite c'est un cercle vicieux duquel il faut sortir, mais c'est sûr que l'itinérance cachée doit certainement laisser des conséquences ou doit laisser des... ce n'est pas évident, j'imagine, de se sortir de là, de se sortir de ce

cercle-là. Il faut être fort, être fort mentalement, il faut être fort... Les conséquences, les conséquences sont certainement grandes, ça laisse des séquelles, c'est certain, mais je ne pourrais pas. Comment je dirais, moi, je ne fais pas nécessairement de suivi avec les personnes une fois qui sont venues chez nous, qu'on les orientées, qui ont... des fois on n'en entend plus parler pendant un mois, puis, après un mois, ils reviennent, puis ils relèvent la main, ils *flaggent* quelque chose. »

Bref, les personnes parlementaires rencontrées ont souligné, de manière variée, cinq grandes catégories de conséquences vécues par les personnes en situation d'itinérance cachée : des conséquences en matière de santé mentale, de santé physique, de désaffiliation sociale, de réponse aux besoins primaires et de désorganisation dans une optique plus générale. Ces différentes conséquences semblent correspondre à l'idée de « vie moindre » présentée par Namian (2014).

Ressources disponibles dans les circonscriptions

Pour dresser un portrait en trois dimensions des réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance cachée selon les perspectives des parlementaires, il importe de se questionner sur les ressources disponibles dans les circonscriptions de ces derniers pour répondre à ce phénomène et à ses conséquences. Identifier les ressources disponibles permettra ensuite de mieux cerner le rôle des personnes parlementaires elles-mêmes dans les réponses à offrir au phénomène de l'itinérance cachée et de comprendre comment elles s'insèrent à travers les ressources déjà disponibles.

Lorsque la question des ressources disponibles était soulevée, les personnes parlementaires rencontrées ont souligné, les services offerts par des CLSC, des CISSS et différents organismes communautaires de leur circonscription, dont des centres de jour, des haltes-chaleur, des refuges, des centres d'hébergement temporaire, des banques alimentaires et des organismes en violence conjugale, des ressources en jeunesse.

La présence de la concertation entre les différents acteurs et actrices impliqués en matière d'itinérance a d'ailleurs été énoncée par sept des personnes parlementaires rencontrées témoignant de l'importance de la communication et de la présence d'un réseau pour offrir du soutien aux personnes en situation d'itinérance notamment cachée. L'importance de ce tissu social témoigne probablement de l'aspect multisectoriel et multifactoriel du phénomène de l'itinérance cachée (Côté, 2013, p. 157). Les tables de concertation pourraient ainsi contribuer à lutter contre les phénomènes des « portes tournantes » en regroupant les informations et en facilitant le suivi entre les différents organismes (MacDonald, 2024, p. 150).

Parlementaire : « Parce que, seul, personne ne peut régler le problème de l'itinérance. Tu sais, c'est tellement complexe. Et tellement... de plusieurs origines, qu'un seul organisme ou un seul type d'organisme ne peut pas régler, ou un seul palier de gouvernement, ne peut pas régler la question de l'itinérance. Ça prend vraiment un effort conjoint de tout le monde si on veut améliorer les choses. »

Plusieurs parlementaires ont d'ailleurs souligné la qualité du travail des organismes communautaires et leur importance dans leur circonscription. Deux parlementaires ont souligné que les acteurs et actrices du communautaire constituaient les « vrais experts » en matière d'itinérance cachée. Cette reconnaissance des savoirs expérientiels, théoriques et de terrain des organismes communautaires constitue d'ailleurs l'une des pistes de réflexion soulevées pour améliorer les réponses offertes aux personnes en situation d'itinérance (MacDonald, 2024, p. 217). Certaines personnes parlementaires ont réitéré l'importance de bien connaître les organismes sur leur territoire pour pouvoir répondre le mieux possible aux besoins des citoyennes et des citoyens. Une des personnes parlementaires interrogées a d'ailleurs souligné que la connaissance des ressources dans les circonscriptions a beaucoup évolué chez les parlementaires dans les dernières années. La COVID-19 aurait eu un rôle à jouer dans cette création de liens avec le milieu communautaire et dans l'élaboration de ressources plus personnalisées.

Parlementaire : « Mais sinon en tant que [parlementaire], je dirais que, moi, j'ai l'avantage de bien connaître mon milieu, de bien connaître mes ressources. Mais tu sais, si je me reporte à avant la pandémie, j'ai des collègues qui ne connaissaient pas les organismes communautaires sur le terrain. Donc, je pense qu'aujourd'hui, ils sont plus en mesure de les aider qu'il y a sept, huit, neuf ans. Parce que, maintenant, tous les députés, ils connaissent leurs organismes communautaires. Il y a eu un *reality check* pendant la pandémie, qui a fait en sorte que, ceux qui pouvaient nous aider, c'était eux aussi. C'est là que tout le monde, on s'est tous mis ensemble. Les relations sont restées, les contacts sont restés, les collaborations se sont développées. »

D'ailleurs, les ressources offertes semblent différer aux yeux de quelques parlementaires entre les zones urbaines, semi-urbaines et rurales. En effet, selon une personne parlementaire, l'avantage de l'offre de ressources en zone urbaine résiderait dans sa diversité, qui permet de répondre aux besoins d'une plus grande variété de personnes. La présence des ressources dans les grands centres pourrait d'ailleurs, toujours selon une personne parlementaire, constituer un certain attrait pour les personnes en situation d'itinérance. Certaines personnes parlementaires ont également fait mention que les ressources accessibles ne conviennent pas nécessairement à tous les profils des personnes vivant en situation d'itinérance cachée, certaines préférant potentiellement d'autres réalités que celle de vivre dans un logement stable. Une autre personne soulignait également qu'un manque de ressource pouvait être senti. Le manque de ressources ou l'inadaptation des ressources pour certains profils spécifiques pourrait se référer à la notion de non-proposition présentée précédemment (MacDonald, 2024, p. 142).

Parlementaire : « On a moins de diversité. Le fait que ce soit la seule ressource, elle a ses règles de fonctionnement à elle. Ça leur appartient d'avoir leurs règles de fonctionnement. C'est correct. Mais comme il n'y a pas d'autres offres, les gens qui ne *fit* pas dans ces règles-là, ils n'ont pas d'offre. Versus dans des villes comme Québec, puis Montréal, il y a plus de diversité d'hébergement, donc tu peux davantage trouver quelque chose qui répond à tes besoins, notamment si tu as un animal de compagnie, notamment si tu as des difficultés de consommation, tu sais. Il y a des ressources non mixtes ailleurs, ce qu'on n'a pas. Parce qu'il y a des femmes pour qui d'aller dans un endroit où il y a des hommes, même

s'ils ne vont pas dormir dans la même pièce, c'est très insécurisant, surtout que tu peux avoir vécu des agressions sexuelles de la part de personnes qui fréquentent cette ressource-là dans la rue. Donc, moi, je trouve que notre problème par rapport à d'autres villes, c'est qu'on manque de diversité, d'offres d'hébergement. »

Les parlementaires inscrivent donc leurs actions en matière d'itinérance cachée à travers celles des différents organismes impliqués. Les tables de concertation semblent faciliter l'intervention en matière d'itinérance. Ce qui ressort de certaines des discussions avec les parlementaires est l'importance d'entretenir de bonnes relations avec les organismes communautaires de leur circonscription.

Perceptions des réponses offertes et des voies d'avenir

Rôle des parlementaires

Le phénomène de l'itinérance cachée pouvant être considéré comme un continuum ou un phénomène multidimensionnel, les rôles des parlementaires pour répondre à cet enjeu sont tout aussi diversifiés. Deux grandes catégories d'interventions semblent possibles pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et d'itinérance cachée plus spécifiquement : les actions en matière de prévention et celles en matière d'accompagnement (MacDonald, 2024, p. 169, 178). Les personnes parlementaires rencontrées ont ainsi soulevé plusieurs de leurs rôles en matière de lutte contre le phénomène de l'itinérance cachée. Ces rôles semblent principalement appartenir à une approche indirecte de soutien. Ils s'inscrivent dans les deux catégories susmentionnées.

En matière de prévention :

1. La sensibilisation de la population ou la mise en lumière de l'enjeu ;
2. La mobilisation des parlementaires à cet enjeu.

En matière d'accompagnement :

3. La réponse individuelle, au « cas par cas », dans les bureaux de circonscription ;
4. La création de ponts entre les différents acteurs et actrices impliqués dans la lutte contre le phénomène de l'itinérance cachée ; et,
5. Le soutien aux organismes.

Au niveau de la sensibilisation et de la mise en lumière de l'enjeu, certaines personnes parlementaires ont souligné qu'elles et ils cherchaient à déconstruire certains mythes entourant l'itinérance cachée et à visibiliser certains profils moins mis de l'avant, par exemple, celui des femmes en situation d'itinérance cachée afin d'assurer leur reconnaissance et leur prise en considération. Une autre personne parlementaire a souligné qu'il était possible d'utiliser l'accès à la sphère publique pour mettre de l'avant cet enjeu à travers, par exemple, des campagnes de santé publique. D'autres parlementaires ont souligné qu'une augmentation

de la visibilité du phénomène de l'itinérance avait pu être observée, notamment après la pandémie de COVID-19.

D'autre part, quoique les personnes parlementaires interrogées ne semblent discuter que peu entre eux des mesures spécifiques touchant à l'itinérance cachée dans leur circonscription respective selon leurs dires, il a été mentionné par deux personnes parlementaires sur les neuf rencontrées que la sensibilisation de certains et certaines de leurs collègues parlementaires aux enjeux touchant l'itinérance cachée dans leur circonscription faisait partie des éléments qu'il est possible de mettre en œuvre pour faire la représentation de la population. Ces deux rôles correspondent à des « mesures préventives universelles » (MacDonald, 2024, p. 171). Elles visent une meilleure compréhension et connaissance du phénomène par les groupes visés. La connaissance accrue du phénomène découlant des mesures préventives pourrait contribuer à déstigmatiser ce dernier et à offrir des services plus adaptés pour les identités plurielles des personnes vivant en situation d'itinérance cachée.

Parlementaire : « [...] je vais aller chercher du financement, mais concrètement, moi, je ne peux pas aller sur le terrain-là. Mais c'est certain que je sensibilise [...] mes collègues, à ce qui se passe chez nous, à la réalité de chez nous. Puis, on commence à parler de plus en plus d'itinérance cachée, mais on n'en parlait pas avant, mais là, on commence à en parler plus. »

Du côté de l'accompagnement, la réponse individuelle, selon certaines personnes parlementaires rencontrées, implique principalement de garder « la porte ouverte » dans les bureaux de circonscription et de répondre aux besoins des personnes qui s'y présentent en fonction de leurs demandes spécifiques. Cette réponse invite à adopter une posture d'ouverture à la population et à agir à titre de représentante ou de représentant à proprement parler. Lorsque les parlementaires accueillent les personnes en situation d'itinérance, elles agissent ensuite, selon les entrevues, à titre de « ponts » entre les différentes instances et la personne vivant cette situation. Autrement dit, elles réfèrent les personnes en situation d'itinérance cachée aux ressources ou aux organismes appropriés pour tenter de les soutenir comme elles le peuvent. Leur action demeure toutefois plutôt indirecte selon les propos de certaines personnes parlementaires et peut constituer un défi pour elles dans la mesure où elles peuvent être confrontées à la limite de leur pouvoir d'agir ou à des situations de détresse qui peuvent les affecter émotionnellement. Ce rôle de pivot contribue ainsi à orienter les personnes en situation d'itinérance cachée vers les ressources appropriées.

Parlementaire : « [Description d'une situation d'itinérance cachée] ça vient nous chercher aussi comme humain, puis notre objectif, ça, c'est plus notre rôle de député [...] c'est d'essayer d'aider la population. On est en mode accompagnement ou essayer d'aider fait que... C'est des réalités qu'on ne lit pas dans les journaux, mais c'est frappant. »

« Bien, je dis : « Parfait, on va faire une demande de financement. Fait que, on est allé avec une demande, puis là, on a réussi à construire, bien, il est en construction [...]. Fait que, tu sais, c'est là où je peux avoir un apport. C'est vraiment les organismes qui me font signe, puis c'est là où je peux aider, c'est des sous, moi, c'est donner des sous, donner du soutien à l'action bénévole, à mes organismes, les aider à avoir des

programmes du PSOC [...] des organismes communautaires. Moi, comme [personne députée], je ne peux pas l'offrir, mais... On a des organismes, je suis vraiment chanceux, moi, c'est des organismes qui sont bien structurés, des gens qui sont là depuis longtemps [...] puis, c'est fou ce qu'ils peuvent faire les organismes communautaires avec 100 piastres. Ils sont capables de faire bien du millage avec ça. Puis, selon moi, c'est un service direct aux citoyens. Mais moi, comme [personne députée], c'est comme ça que, du moins, que j'ai l'impression que je peux aider, c'est quand je réfère à l'organisme et que l'organisme est capable d'offrir le service. Ça, pour moi, j'ai fait ma *job*. Mais, moi, je peux rarement aider directement. Je ne suis pas sûr que j'aiderais tant que ça non plus de... bien ça m'est arrivé de le faire, de donner une carte d'épicerie, puis d'aller acheter une carte d'épicerie de le donner, puis de dire "Ça, c'est une carte d'épicerie", mais je ne peux pas le faire à tout le monde non plus, puis je ne peux pas là... Comme [personne députée], ou même les employés des fois, ça peut être, émotionnellement, difficile. »

Les parlementaires agissent également à titre de « pont » entre les différentes instances afin de favoriser leur collaboration ou leur concertation. Le phénomène de l'itinérance cachée s'inscrivant dans un contexte multifactoriel, comme mentionné par plusieurs personnes parlementaires rencontrées, il a été mis de l'avant, comme dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance, qu'une collaboration entre les différents acteurs et actrices doit être mise de l'avant pour répondre aux besoins complexes des personnes vivant cette situation. La collaboration et la concertation constituent l'une des clés « pour réellement réduire l'itinérance » (Gougeon et al., 2023, p. 62). Ce rôle de « pont » et les espaces de concertation contribuent ainsi à limiter une faille de l'accompagnement associée à « l'approche managériale de la nouvelle gestion publique », soit, le « travail en vase clos », et à faciliter les transitions d'un organisme à l'autre (MacDonald, 2024, p. 193). Ces différents acteurs et actrices comprennent notamment, selon l'une des personnes parlementaires interrogées :

Parlementaire : « Puis la ville devrait être un acteur parmi d'autres qui travaille sur l'enjeu. Il y a quatre acteurs grosso modo là-dedans. Le fédéral qui peut donner de l'argent, tu as le gouvernement du Québec qui a un rôle de mobilisation des différents ministères parce que ça rend aux compétences, de la santé, la sécurité publique, le revenu, la santé mentale, le logement, notamment. Tu as la ville, évidemment, qui a des choses à faire évidemment sur le terrain, évidemment. Puis tu as les organismes communautaires. »

Finalement, soutenir les organismes communautaires, notamment financièrement, peut constituer l'une des voies d'action des parlementaires dans la lutte contre le phénomène de l'itinérance, dont l'itinérance cachée, puisque ce sont les organismes qui offrent les services de manière plus concrète aux personnes vivant en situation d'itinérance cachée. L'une des personnes rencontrées souligne d'ailleurs comme piste d'amélioration des réponses offertes à l'itinérance cachée de mieux investir les fonds pour assurer un meilleur soutien direct à la population le nécessitant en redistribuant l'argent plus directement vers les organismes de soutien direct. Cette approche contribue à la consolidation des organismes communautaires et à la reconnaissance de leurs savoirs expérientiels et théoriques (MacDonald, 2024, p. 199).

Parlementaire : « Je pense que la meilleure amélioration qu'on peut faire quand il y a des sommes qui sont libérées, il faut les donner aux organismes qui sont sur le terrain et arrêter de faire transiter ça par les CISSS. Parce qu'il se perd beaucoup d'argent au niveau administratif, puis ces montants-là, on ne peut pas les investir directement aux gens qui ont des besoins. »

Les rôles perçus des personnes parlementaires rencontrées en tant que représentantes et représentants de leur circonscription se situent donc dans les initiatives de prévention et d'accompagnement indirect des personnes en situation d'itinérance cachée.

Solutions proposées

Outre leurs rôles spécifiques en tant que représentantes et représentants de leur circonscription, les personnes parlementaires rencontrées ont été invitées à partager les pistes d'amélioration possibles aux programmes et aux interventions déjà mises en place en matière d'itinérance cachée. Les parlementaires ont soulevé plusieurs pistes de réflexion qui peuvent s'articuler autour de trois grands axes, soit, la collecte d'information, la prévention et la réponse aux situations vécues.

D'abord, le manque de données ayant été souligné comme un enjeu pour offrir des réponses adaptées aux besoins, certaines personnes parlementaires ont proposé différentes mesures pour mieux connaître le phénomène : d'abord, nommer le phénomène de l'itinérance cachée, puis apprendre à faire du repérage et étudier l'enjeu de manière générale. Le pouvoir de visibilisation des enjeux sociaux par les médias a été souligné.

Parlementaire : « C'est rare qu'on en parle comme « itinérance cachée » [...] Alors, tu sais, de nommer ça, ça fait en sorte, peut-être, que là, on vient de regrouper certaines personnes et ça devient plus simple, bien en fait, plus logique d'agir individuellement. Fait que, ça devient comme un phénomène de société. [...] donc, là, tu sais, c'est super pertinent d'amener l'itinérance cachée sur la place publique, puis, tu sais, d'amener ça aussi dans notre tête, pour qu'on voie, comment on peut trouver des solutions à ça parce que c'est vrai que ça existe. »

Quelques parlementaires ont également évoqué l'importance de la prévention, soit autant la sensibilisation, avec une approche de campagne de santé publique que l'éducation, les mesures mises en place au niveau du logement et les solutions plus structurantes en maintenant une attention pour les particularités de chaque région. La sensibilisation s'insère dans les mesures préventives universelles qui cherche davantage à conscientiser sur les réalités multiples vécues par les personnes en situation d'itinérance cachée et à œuvrer pour limiter en amont les risques d'entrer dans de telles situations (MacDonald, 2024, p. 169). (MacDonald, 2024, p. 169). Cette approche structurelle reconnaît ainsi la relation entre l'expérience de l'itinérance cachée et le contexte social général.

Parlementaire : « Je ne sais pas jusqu'où on peut relier ça au problème du logement. Maintenant, c'est une réalité. On peut penser que plusieurs, pas toutes, mais plusieurs personnes qui vivent dans l'itinérance cachée, c'est qu'il y a un souci avec le logement, avec probablement le coût du logement et tout ça [...] Alors nécessairement qu'il y a sûrement quelque chose à faire au niveau de nos politiques sur le logement abordable, social, hors marché. Ça, encore là, il faut voir quel est vraiment l'impact de ça, que je ne connais pas. Sinon, c'est de faire connaître les services, là où aller chercher de l'aide quand on en a besoin, puis au bon moment, puis au bon endroit. Puis je pense que c'est là-dessus qu'il faut intervenir. Alors je reviens avec la campagne de santé publique, puis tu sais faire connaître aux gens que ce sont des situations qui peuvent arriver dans une vie. Le communautaire aussi peut aider, les diriger vers le communautaire. [...] »

Parlementaire : « Bien, c'est l'éducation, le logement. Ça commence tout petit... Bien souvent, c'est de 0 à 5 ans aussi, les problèmes d'attachements... Donc, c'est beaucoup, c'est ça, les problèmes d'attachement, d'éducation, de consommation. Ouais... Il y en a qui n'avait pas nécessairement de problèmes de santé mentale, mais à force de consommer... Si j'avais à miser sur quelque chose, ça serait sur les 0 à 5 ans pour l'éducation. »

Certains députés et députées ont fait valoir l'importance d'un tissu social fort pour répondre aux besoins des personnes vivant des situations d'itinérance cachée, notamment à travers la concertation entre les différents acteurs et actrices luttant contre ce phénomène, le soutien aux organismes fournissant des services directs, que ce soit à travers la définition des priorités, la réallocation des ressources ou le financement, et l'adaptation des ressources aux besoins variés des personnes vivant ce phénomène. Une personne parlementaire a soulevé l'importance de l'avis des organismes communautaires pour les pistes d'amélioration à proposer, leur expérience les rendant les plus à même de connaître les pistes de solutions efficaces. Ces approches, ancrées dans l'accompagnement, mettent de l'avant l'importance de services adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance cachée et de l'intersectionnalité de l'offre (MacDonald, 2024, p. 172). L'idée de la concertation, quant à elle, met en exergue l'importance de, non seulement percevoir le phénomène de l'itinérance cachée comme un continuum, mais également l'offre de services (MacDonald, 2024, p. 191). Une telle approche favorise la fluidité entre les ressources et l'adaptation aux besoins des personnes leur ayant recours (MacDonald, 2024, p. 191).

Parlementaire : « Parfois, ce n'est peut-être pas juste plus de ressources parfois c'est une réallocation des ressources ou juste de notre reddition de compte. D'être capable de nommer la situation, puis se dire : "Peut-être que mon intervention, elle lutte déjà contre l'itinérance cachée, mais je ne m'en étais pas rendu compte parce qu'on ne le nommait pas et, donc, on ne le quantifiait pas." [...] »

Parlementaire : « Je ne sais pas, il faudrait peut-être vérifier plus avec les organismes qu'est-ce qu'eux suggéraient. Moi, j'ai l'impression que ça fonctionne bien, que ça roule bien, mais évidemment, c'est tout le temps une question financière. [...] C'est sûr que si on leur donnait plus de sous, on subviendrait aux besoins de plus de personnes dans un délai plus court ou sinon on pourrait les aider sur une période de temps plus longue, ou bien les deux. C'est plus les organismes qui pourraient répondre à ça, même au niveau des différents programmes, des projets de loi, je ne sais pas, je ne connais pas assez le contenu... »

Les solutions apportées par les parlementaires, au même titre que les définitions et les causes du phénomène de l'itinérance cachée selon leurs perceptions, s'inscrivent dans une dynamique complexe.

Limites de l'action des parlementaires

Certaines limites viennent cependant entraver l'action des parlementaires dans cette lutte à l'itinérance cachée, qui n'est d'ailleurs pas nommée comme tel par les parlementaires dans leur quotidien. Parmi celles-ci se trouve la difficulté d'accéder à des données précises sur l'itinérance cachée ou la limite des données chiffrées portant sur ce phénomène. Il est notamment mentionné par une personne parlementaire que, par exemple, le dénombrement de l'itinérance ne parvient pas à rendre compte de l'itinérance dite « invisible ». Tandis qu'une autre souligne la difficulté à documenter ce phénomène comme un enjeu.

Un autre aspect semblant limiter l'action des parlementaires dans leur lutte au phénomène de l'itinérance cachée, davantage au niveau du soutien individuel, réside dans la difficulté à faire « tomber le masque » des personnes vivant cette situation, selon une personne parlementaire. Ce « masque » complexifie l'identification des personnes vivant cette situation et rend l'offre de soutien plus complexe, toujours selon ce parlementaire. Savoir quoi faire spécifiquement pour soutenir une personne en situation d'itinérance cachée constitue également un défi pour une personne parlementaire rencontrée. Comme mentionné précédemment, l'entrée en contact avec les personnes en situation d'itinérance est également complexifiée par les stratégies d'invisibilisation mises en œuvre par ces dernières.

Parlementaire : « Bien, les réflexes sociaux ne sont pas là nécessairement chez nous. Je veux dire, on a le réflexe d'entraide, puis le réflexe de vouloir aider, c'est sûr. Mais quoi faire concrètement avec quelqu'un qui vit de l'itinérance cachée ? Sincèrement, je ne le saurais pas quoi faire. Alors que je ne connais pas nécessairement les ressources. Tu sais, mon premier réflexe, ce serait d'aller voir quand même en communautaire, d'aller voir au CLSC, tu sais. Voir qu'est-ce qu'on peut faire avec, qu'est-ce qu'on peut faire pour aider quelqu'un comme ça. Mais, comme ça, là, je ne le saurais pas, je n'ai pas de réflexes développés par rapport à ça, comme probablement beaucoup de monde autour de moi. »

La limite de leur pouvoir d'action a également été mentionnée par une personne parlementaire. Cette limite était soulevée plutôt au niveau du rôle législatif des parlementaires. La personne parlementaire expliquait que sa position ne lui offrait qu'une capacité décisionnelle limitée, mais une capacité communicationnelle importante. Finalement, la prise de contact avec des situations de détresse pouvait affecter émotionnellement certaines personnes parlementaires rencontrées. Ces éléments soulèvent des questionnements quant au pouvoir d'action des parlementaires de représentation de la population.

La méconnaissance du phénomène, les stratégies d'invisibilisation utilisées par les personnes la vivant pour demeurer hors des radars et la limitation perçue des pouvoirs des parlementaires constituent autant d'obstacles à l'action des parlementaires rencontrés dans la lutte contre ce phénomène.

Conclusion

En conclusion, les personnes parlementaires rencontrées possèdent des visions nuancées et diversifiées de l'itinérance cachée qui reflètent la littérature, en particulier le continuum des définitions de l'itinérance cachée. L'enjeu du manque de connaissances sur ce sujet semble toutefois central à leurs perceptions. Ces derniers semblent, en effet, souvent aborder l'enjeu de l'itinérance cachée sous la lentille de l'itinérance au sens plus large. L'un de leurs rôles de parlementaire, soit celui de représentation de la population de leur circonscription, semble impliquer une connaissance fine de leur circonscription sous toutes ses facettes. Autrement dit, quoique leur rôle de députée ou de député implique une visibilité intrinsèque (Mubi Brighenti, 2022, p. 4), les parlementaires interprètent cet enjeu invisible, souvent à travers le prisme d'autres enjeux, comme l'alimentation et le logement.

La visibilité des parlementaires et l'invisibilité de l'itinérance cachée semblent donc dialoguer, et ce, malgré certaines difficultés à entrer en contact l'une avec l'autre, notamment en raison du sentiment de honte des personnes en situation d'itinérance cachée et de l'absence de désir d'aller chercher de l'aide de ces personnes, toujours selon les personnes parlementaires rencontrées dans ce rôle de représentation. L'action des parlementaires se situe ainsi d'un côté plus indirect dans lequel le soutien aux organismes communautaires et la concertation avec les différents acteurs de la lutte au phénomène de l'itinérance cachée priment. Les principales pistes de réflexion des personnes parlementaires rencontrées pour offrir des réponses plus adaptées au phénomène de l'itinérance cachée s'inscrivent d'ailleurs dans une logique de concertation, de collaboration, de sensibilisation, d'éducation et de compréhension de celui-ci.

Cette recherche exploratoire visait à ouvrir la discussion à propos de l'importance de l'itinérance cachée au sein du monde politique et à mettre en relation les mondes du visible avec ceux de l'invisible. Le phénomène de l'itinérance cachée constitue un exemple d'enjeu social invisibilisé, mais cette particularité peut se refléter dans d'autres contextes. Cet essai soulève ainsi des questionnements quant à la manière dont les priorités politiques sont mises de l'avant par les parlementaires et pour les approches plus globales en matière de solution à aborder pour ce type d'enjeux. Elle met en exergue la difficulté de faire entrer un enjeu invisible et multifactoriel, comme le phénomène de l'itinérance cachée, dans la sphère décisionnelle politique.

Certaines questions demeurent toutefois sans réponse, dont « comment s'assurer que les parlementaires se préoccupent d'enjeux sociaux invisibles ? » et « comment les voix des personnes adoptant un mode de vie organisé pour demeurer invisible peuvent-elles être entendues et représentées par les parlementaires ? ». Pour comprendre cette priorisation, il pourrait être intéressant d'explorer davantage la coexistence des approches du *cure* et du *care* (Biddle-Bocan & Grimard, 2023, p. 203) dans la solution proposée pour répondre aux enjeux soulevés par ce phénomène et les autres enjeux sociaux invisibles.

Beaucoup de travail demeure ainsi à faire pour éclairer l'invisibilité d'enjeux sociaux actuels et de nombreux obstacles risquent d'obstruer la voie pour répondre à ces questions, mais initier des recherches exploratoires à leur sujet permet minimalement d'ouvrir le dialogue sur ces derniers et d'exposer des réalités trop souvent occultées.

Annexes

Annexe I : Questionnaire

Connaissances et perceptions sur l'itinérance cachée

1. Pour commencer, pourriez-vous me décrire en vos propres mots ce qu'est, pour vous, l'itinérance cachée et ce qu'est l'itinérance visible ?
 - a. Pourriez-vous me parler un peu plus des particularités de l'itinérance cachée pour vous et de ce qui mène les personnes en situation d'itinérance cachée à cette situation ?
2. À partir de vos connaissances ou de vos propres observations, comment décririez-vous la situation de l'itinérance cachée et les profils des gens qui la vivent dans votre circonscription ?
 - a. Comment les particularités de votre circonscription influencent-elles la situation de l'itinérance cachée dans celle-ci, selon vous ?
3. Selon vous, comment ce phénomène, dans votre circonscription, se compare-t-il aux réalités vécues dans les circonscriptions du reste du Québec et qu'est-ce qui explique ces différences et ces similitudes ?
4. Comment se manifestent les signes de l'itinérance cachée chez les personnes qui s'adressent à votre bureau de circonscription et comment les reconnaissez-vous ?
5. À vos yeux, quelles problématiques potentielles peuvent découler d'une situation d'itinérance cachée pour les personnes vivant ce phénomène ?
 - a. Comment comparez-vous ces effets avec ceux de l'itinérance cachée ?

Évaluation des réponses actuelles offertes pour lutter contre l'itinérance cachée

6. À votre connaissance, comment les personnes en situation d'itinérance cachée sont-elles rejointes/contactées et quelles sont les réponses offertes dans votre circonscription ?
7. Comment intervenez-vous en tant que député pour lutter contre le phénomène de l'itinérance cachée au niveau de votre circonscription ?
 - a. Comment interagissez-vous avec les autres acteurs impliqués dans la lutte contre le phénomène de l'itinérance cachée ? Qui sont, selon vous, les acteurs impliqués dans la lutte contre le phénomène de l'itinérance cachée ?
 - b. Comment vos interventions varient-elles entre les interventions auprès des personnes en situation d'itinérance cachée et celles en situation d'itinérance visible ?

8. Comment se situent ces réponses comparativement au reste du Québec, selon vous ? Comment les réponses offertes dans votre circonscription se distinguent-elles ou s'harmonisent-elles avec les réponses offertes dans le reste du Québec ?
9. Comment pensez-vous que les réponses offertes dans votre circonscription sont-elles accueillies par les parlementaires ?
 - c. Par la population de la circonscription ?
 - d. Par les organismes communautaires de la circonscription ?
 - e. Par les personnes en situation d'itinérance cachée ?

Voies pour l'avenir de la lutte contre l'itinérance cachée

10. À votre avis, quelles améliorations ou modifications pourraient être apportées aux programmes ou aux formes d'interventions actuelles pour mieux répondre au phénomène de l'itinérance cachée ?
 - a. Comment se distinguent-elles des mesures à mettre en place pour l'itinérance visible ?
11. Comment les médias influencent-ils la réponse au phénomène de l'itinérance cachée, selon vous ?

Éléments résiduels

12. Avez-vous des commentaires, des idées, des pensées finales que vous aimeriez ajouter sur la question de l'itinérance cachée ?
13. Avez-vous des questions ou des demandes particulières pour la suite ?

Annexe II : Liste des acronymes

CISSS Centre intégrés de santé et de services sociaux

CLSC Centre local de services communautaires

DPJ Directeur de la protection de la jeunesse

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

PSOC Programme de soutien aux organismes communautaires

Bibliographie

- Bellot, C., & Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Biddle-Bocan, C., & Grimard, C. (2023). Sécurité et proximité: Conversation pratique et théorique pour sortir du cure et s'approcher du care en itinérance. *Nouvelles pratiques sociales*, 33(1), 201-214. <https://doi.org/10.7202/1095944ar>
- Bocabeille, M. (2024). *Une lecture critique de la politique du logement d'abord: Les défis de la sortie de rue face aux réalités de l'itinérance et de la crise du logement au Québec* [Mémoire de maîtrise]. Université de Montréal.
- Bourquin, T.: C., & Gravel, P.: D. (2025, avril 15). Dénombrement de l'itinérance: « Ça nous permet de rester connectés à cette réalité ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-04-15/denombrement-de-l-itinerance/ca-nous-permet-de-rester-connectes-a-cette-realite.php>
- Cabinet de la première ministre. (2026, avril 21). *Régions, résultats et ambitions: Christine Fréchette dévoile la composition de son nouveau Conseil des ministres*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/regions-resultats-et-ambitions-christine-frechette-devoile-la-composition-de-son-nouveau-conseil-des-ministres-69880>
- Côté, P.-B. (2013). Besoins et droits: Deux modèles de politiques sociales en itinérance au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 151-167. <https://doi.org/10.7202/1016353ar>
- Côté, P.-B., Brisson, A., MacDonald, S.-A., Pariseau-Legault, P., Fontaine, A., Labrecque-Lebeau, L., Namian, D., Flores-Aranda, J., Bellot, C., Grimard, C., Chesnay, C., & Greissler, É. (2024). Les représentations des hommes en situation d'itinérance dans les politiques sociales: Une tension entre une conception hégémonique et plurielle. *Politique et Sociétés*, 43(1), 173. <https://doi.org/10.7202/1108194ar>
- Gaucher, C., Albert, H., Savoie, L., & Flowers, L. (2020). Ce qui se cache derrière la précarité domiciliaire: Les processus d'invisibilisation de l'itinérance à Moncton. *Canadian Social Work Review*, 36(2), 91-106. <https://doi.org/10.7202/1068550ar>
- Gélineau, L., & Brisseau, N. (avec Seck, A.). (2008). *Cette recherche est une réalisation du Regroupement de l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec—RAIIQ sous la coordination de Nathalie Brisseau et du Regroupement des Groupes de Femmes de la région 03 – RGF03 sous la coordination de Ginette Bergevin*.
- Gélineau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-È., Tremblay, P.-A., & Brisseau, N. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance: De multiple visages. *Revue du CREMI*, (2), 48-55.

- Gélineau, L., Loudahi¹, M., Bourgeois¹, F., Brisseau¹, N., Potin¹, R., & Zoundi¹, L. (2007). Le droit à sa place. *Recherches féministes*, 19(2), 125-141. <https://doi.org/10.7202/014845ar>
- Gougeon, P., Gaucher, G., Waji, O., Ruscio, C., & Fahey, R. (2023). *État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités*. Union des municipalités du Québec (UMQ).
- Gouvernement du Québec. (2021). *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance*.
- Gouvernement du Québec. (2026). *Tout le monde compte: L'itinérance visible au Québec se son évolution: Résultats préliminaires de l'exercice de dénombrement 2025*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-846-07W.pdf>
- Labbé, J. (2025, juillet 7). *Recensement 2026: De nouvelles questions pour mieux comprendre les Canadiens*. Radio-Canada.ca. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2177540/recensement-statistique-canada-formulaire-questions-2026>
- MacDonald, S.-A. (Dir.). (2024). *L'itinérance au Québec: Réalités, ruptures et citoyenneté*. Presse de l'Université du Québec.
- Margier, A., Bellot, C., & Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain: Deux voies de normalisation. *Le sociographe*, n° 48(4), 21. <https://doi.org/10.3917/graph.048.0021>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir—Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2022). *L'itinérance au Québec – Deuxième portrait*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2026, avril 9). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec—Les premiers résultats de 2025 sont rendus publics*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/denombrement-des-personnes-en-situation-ditinerance-visible-au-quebec-les-premiers-resultats-de-2025-sont-rendus-publics-69690>
- Mubi Brighenti, A. (2022). *The new politics of visibility: Spaces, actors, practices and technologies in the visible*. Intellect University of Chicago press.
- Namian, D. (2014). L'errance à l'heure de la « cinétique politique »: Du nomadisme à l'immobilisme des corps. *Pensée plurielle*, n° 35(1), 33-42. <https://doi.org/10.3917/pp.035.0033>
- Neff, M., Maillet, L., & Goudet, A. (2025, septembre). *Gouvernance multiniveaux et interventions en itinérance: Penser et développer la collaboration intersectorielle au sein de deux initiatives au Québec: rapport de recherche* [Monographie de chercheur]. Chaire de recherche du Canada en systèmes adaptatifs en santé et services sociaux (CRC SA3S), ENAP. <https://espace.enap.ca/id/eprint/580/>

- Rivard, J., & Greissler, E. (Dir.). (2025). *Penser l'itinérance au féminin*. Presse de l'Université du Québec.
- Rivest, F. (2025). *Traverser l'itinérance à âge avancé: Effets de la configuration des services publics sur les trajectoires résidentielles des femmes de plus de 50 ans résidant au YWCA Québec* [Mémoire de maîtrise]. Université Laval.
- Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ). (2025, décembre 15). *Mise à jour PAII - communiqué de la ministre Bélanger—RSIQ*. <https://itinerance.ca/mise-a-jour-paii-communique-de-la-ministre-belanger/>
- Sikich, K. W. (2008). Global Female Homelessness: A Multi-Faceted Problem. *Gender Issues*, 25(3), 147-156. <https://doi.org/10.1007/s12147-008-9062-8>
- Sousa-Caron, A. (2025). *Les représentations médiatiques de l'itinérance dans la presse écrite francophone au Québec* [Mémoire de maîtrise]. Université Laval.
- Sylvestre, M.-È., Bellot, C., & Chesnay, C. (2012). De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité: Une analyse des discours légitimateurs de la judiciarisation de l'itinérance au Canada: *Droit et société*, n° 81(2), 299-320. <https://doi.org/10.3917/drs.081.0299>
- Sylvestre, M.-E., Bellot, C., Ménard, P. A. C., & Tremblay, A. C. (2011). Le droit est aussi une question de visibilité: L'occupation des espaces publics et les parcours judiciaires des personnes itinérantes à Montréal et à Ottawa. *Canadian journal of law and society*, 26(3), 531-561. <https://doi.org/10.3138/cjls.26.3.531>
- Tremblay, P.-A. (2025). Un espace approprié: Sur la territorialité de l'itinérance. *Revue Organisations & territoires*, 34(2), 43-59. <https://doi.org/10.1522/revueot.v34n2.1958>
- Warin, P. (2017). Chapitre 1. Modèles d'analyse et définition du non-recours. *Libres cours Politique*, 17-44.



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

*Secrétariat
à la jeunesse*

Québec 



Desjardins

Caisse de l'Administration
et des Services publics

QUÉBECOR


 **élections
Québec**

 **CDPQ**

*Relations
internationales
et Francophonie*

Québec 

lojiq Les Offices jeunesse
internationaux du Québec

Fondation Jean-Charles-Bonenfant
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992, poste 70893

fondationbonenfant.qc.ca